

Déclaration de consensus du CIO : violence interpersonnelle et *safeguarding*¹ dans le sport

Yetsa A Tuakli-Wosornu,^{1,2} Kirsty Burrows,³ Kari Fasting,⁴ Mike Hartill,⁵ Ken Hodge,⁶ Keith Kaufman,⁷ Emma Kavanagh,⁸ Sandra L Kirby,⁹ Jelena G MacLeod,^{10,11} Margo Mountjoy,¹² Sylvie Parent,¹³ Minhyeok Tak,¹⁴ Tine Vertommen,^{15,16} Daniel J A Rhind

14

RÉSUMÉ

Objectif La violence interpersonnelle (VI) dans le sport est difficile à définir, à prévenir et à éliminer en raison de sa subjectivité et de sa complexité. Le Consensus 2024 du Comité International Olympique sur la Violence Interpersonnelle et la Protection visait à synthétiser les évidences scientifiques sur la VI et la protection dans le sport, à introduire un nouveau modèle conceptuel de la VI dans le sport et à offrir des conseils de protection plus accessibles à tous au sein de l'écosystème sportif en croisant les évidences scientifiques avec les perspectives des athlètes olympiques.

Méthodes Un panel de 15 experts a réalisé un examen de la portée suivant les méthodologies de l'Institut Joanna Briggs. Une approche axée sur des ouvrages de référence dans le domaine a été utilisée pour identifier la littérature grise pertinente. Quatre groupes de rédaction ont été établis, se concentrant sur : définitions/épidémiologie, déterminants individuels/interpersonnels, déterminants contextuels et solutions. Les groupes de rédaction ont élaboré des résumés scientifiques référencés liés à leurs sujets respectifs, qui ont été discutés par tous les membres lors de la réunion de consensus. Des recommandations ont ensuite été développées par chaque groupe, présentées sous forme de déclarations de vote et circulées pour un vote confidentiel suivant un protocole Delphi, avec un accord ≥80% défini a priori comme atteignant le consensus.

Résultats Sur 48 déclarations de vote, 21 ont atteint le consensus durant le premier tour de vote. Les deuxième et troisième tours de vote ont vu 22 déclarations atteindre le consensus, 5 déclarations être abandonnées et 2 déclarations recevoir un désaccord minoritaire après avoir échoué à atteindre un accord. Un total de 43 déclarations a atteint le consensus, présentées comme recommandations de consensus globales (n=5) et thématiques (n=33), ainsi que des lignes directrices de consensus ayant le potentiel d'être mises en œuvre (n=5).

Conclusion Cette revue des évidences scientifiques et ce processus de consensus ont élucidé la caractérisation et la complexité de la VI et du *safeguarding* dans le sport, et démontrent qu'une approche systémique est nécessaire pour pleinement comprendre et prévenir la VI. Les environnements sportifs qui mettent l'accent sur le soin mutuel, qui sont

centrés sur l'athlète, qui promeuvent des relations saines, intègrent les principes de l'approche sensible aux traumatismes et à la violence, intègrent différentes perspectives et mesurent l'efficacité de la prévention et de la réponse à la VI représenteront l'exemple d'un sport sécuritaire. Une responsabilité partagée entre tous les acteurs de l'écosystème sportif est nécessaire pour faire progresser une protection efficace à travers la recherche, les politiques et les pratiques futures.

INTRODUCTION

La violence interpersonnelle (VI) dans le sport affecte tous les âges et tous les niveaux de compétition, mais reste peu étudiée. Ljungqvist et al ont publié la première déclaration de consensus sur le harcèlement sexuel et les abus dans le sport en 2007.¹ Depuis lors, la recherche s'est élargie pour couvrir un éventail plus large d'abus, conduisant à la déclaration de consensus du Comité International Olympique (CIO) de 2016 sur le harcèlement et les abus dans le sport. Cette déclaration a élargi le champ d'application pour inclure les abus physiques, les abus psychologiques, la négligence, le harcèlement et le bizutage, introduisant une définition de 'sport sécuritaire' (figure 1).² Les groupes qui subissent les niveaux les plus élevés de violence interpersonnelle, tels que les enfants, les personnes en situation de handicap, les groupes ethniques minoritaires et les athlètes lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres et queer+ (LGBTQ+), ont été mis en évidence, tout comme les conséquences potentielles pour les athlètes et les organisations sportives. Le consensus actuel s'appuie sur ces contributions marquantes et est mis à jour pour plusieurs raisons. Premièrement, en reconnaissant la nature évolutive de la science citée dans le document de 2016, la croissance exponentielle des évidences scientifiques qui a suivi justifie la nécessité de cette mise à jour.² Deuxièmement, en adhérant aux meilleures pratiques, nous avons adopté une approche systématique pour l'identification, l'analyse et la synthèse des données.³ Troisièmement, alors que le consensus de 2016 se concentrait largement sur les déterminants individuels et interpersonnels de la violence interpersonnelle

► Du matériel supplémentaire est publié en ligne uniquement. Pour consulter, veuillez visiter le journal en ligne (<https://doi.org/10.1136/bjsports-2024-108766>.)

Pour les affiliations numérotées, voir fin de l'article.

Correspondance à :
Dr. Yetsa Tuakli-Wosornu;
ytuakli@stanford.edu

Accepté le 10 octobre 2024

© Auteur(s) (ou leur(s) employeur(s)) 2024. "Pas de réutilisation commerciale. Pas de réutilisation commerciale. Voir droits et permissions. Publié par BMJ.

Pour citer : Tuakli-Wosornu YA, Burrows K, Fasting K, et al. *Br J Sports Med* 2024; **58**: 1322-1344.

¹ Toutes les mesures proactives visant à la fois à prévenir et à répondre de manière appropriée aux préoccupations liées au harcèlement et aux abus dans le sport, ainsi qu'à promouvoir des approches holistiques du bien-être des athlètes (voir Figure 1).

en utilisant le continuum de l'exploitation sexuelle de Brackenridge de 2001 comme cadre théorique et modèle conceptuel de référence,⁴ notre mise à jour étend l'analyse pour inclure les déterminants contextuels, s'appuyant sur la théorie des systèmes écologiques de Bronfenbrenner et le modèle écologique du développement humain.^{5 6} Quatrièmement, en

réponse à l'appel du consensus de 2016 pour des solutions applicables et des approches multipartites, nous discutons des stratégies de prévention et de réponse à la violence interpersonnelle qui ont reçu une attention académique.



Figure 1 : Définitions du sport sécuritaire par le Comité International Olympique (CIO). Mises à jour des définitions de sport sécuritaire et de protection entre 2016 et 2024.

Enfin, en accord avec les recherches, pratiques et politiques actuelles, ce consensus élargit son champ d'application au-delà du sport sécuritaire pour inclure la 'protection' (figure 1), et au-delà de la mobilisation de la communauté scientifique pour inclure les voix des athlètes.

La définition de la VI par Krug *et al*, englobant la violence physique, psychologique, sexuelle et la privation/négligence, est utilisée tout au long de ce manuscrit.⁷

Conformément à la directive du CIO, ce consensus priorise le sport d'élite, mais, pour une meilleure compréhension, les données de tous les niveaux de compétition sont analysées. Le modèle de développement humain de Bronfenbrenner sert de base au consensus en raison de sa nature interdisciplinaire, de sa pertinence tant dans les contextes académiques que dans le monde réel, et de sa capacité à fournir une compréhension holistique de la VI et de la protection dans le sport en soulignant l'influence bidirectionnelle entre les sportifs (figure 2) et leurs environnements. De plus en plus reconnus, les actes de VI dans le sport ne sont pas seulement des actes individuels perpétrés contre des victimes.⁸⁻¹⁰ Le modèle conceptuel plus large de la VI dans le sport proposé ici permet un examen plus complet de toutes les variables favorisant l'apparition de la VI.

Les objectifs de ce consensus sont :

1. Synthétiser les évidences scientifiques sur la VI et le *safeguarding* dans le sport.
2. Introduire un modèle socioécologique de la VI dans le sport.
3. Offrir des conseils pratiques concernant le *safeguarding* à tous les acteurs au sein de l'écosystème sportif en croisant les preuves et les idées d'experts et d'athlètes (encadré 1).

Le cadre original de Bronfenbrenner est appelé le modèle écologique. Étant donné la nature sociale du sport, nous avons choisi d'utiliser le terme 'socioécologique' pour évoquer une application plus large qui inclut des éléments sociaux de manière plus explicite. Le document est divisé en cinq sections. La section 1 définit les types, modes, prévalence et répercussions potentielles de la VI dans le sport. La deuxième section introduit un modèle socioécologique de la VI dans le sport, plus holistique et largement applicable. Les sections 3 et 4 examinent les déterminants individuels/interpersonnels et contextuels (organisationnels, sectoriels, sociétaux, temporels) de la VI dans le sport. La section 5 discute des solutions potentielles. La dernière partie offre une discussion globale et des orientations futures, filtrées à travers les voix des athlètes.¹¹

MÉTHODES

Sélection du panel

La présidente et le coprésident ont établi un panel d'experts diversifié en tenant compte du genre, de la discipline scientifique, de la provenance géographique (expérience et recherche), ainsi que sur la base de l'expérience pratique ou des publications pertinentes sur la VI et le *safeguarding* dans le sport. Le panel comprenait une athlète olympique à la retraite, des médecins du sport, un psychiatre pour enfants, des psychologues, des sociologues, une spécialiste de l'intégrité sportive, un criminologue, une spécialiste du sport sécuritaire et des personnes ayant une expérience vécue.



Figure 2 Athlètes. Un résumé de tous les acteurs au sein de l'écosystème sportifs auxquels les recommandations et les orientations du consensus sont adressées (les listes ne sont pas exhaustives).

Encadré 1 Points clés

Recommandations de consensus globales :

- ⇒ Considérer le sport sécuritaire comme la responsabilité de tous.
- ⇒ Reconnaître que le sport sécuritaire concerne tout le monde au sein de l'écosystème sportif.
- ⇒ Encourager la sensibilisation, l'adoption et la mise en œuvre des connaissances scientifiques actuelles sur le *safeguarding* dans le sport.
- ⇒ Encourager un sport centré sur l'athlète, en mettant l'accent sur le soin mutuel et le respect.
- ⇒ Donner une voix à celles qui sont ignorées et intégrer des perspectives globales dans le sport sécuritaire.

Directives de consensus :

- ⇒ Prioriser la santé relationnelle : faciliter des relations saines dans le sport soutient une éthique du soin au sein du sport et renforce le rôle galvanisant du sport dans la société.
- ⇒ Intégrer le *safeguarding* dans les valeurs du sport : cette approche axée sur les forces peut optimiser la performance et le bien-être, qui vont de pair.
- ⇒ Mettre en œuvre des soins et des pratiques basés sur les principes de l'approche sensible aux traumatismes et à la violence (ASTV) : l'ASTV renforce le focus sur l'athlète et la voix de l'athlète.
- ⇒ Intégrer les principes de la science de l'implantation ; les processus qui favorisent l'adoption dans le monde réel peuvent améliorer l'efficacité des interventions.
- ⇒ Mesurer l'efficacité : intégrer des méthodologies d'évaluation contextuellement appropriées peut améliorer le *safeguarding* dans le sport.

Une bibliothécaire médicale a travaillé en étroite collaboration avec le panel tout au long du processus pour aider à la revue systématique.

Revue des preuves

Quatre sources de preuves informent ce consensus. Tout d'abord, une revue de littérature (RL) a été réalisée conformément au Manuel de synthèse des preuves de l'Institut Joanna Briggs (Chapitre 11) et publiée dans Open Science Framework (<https://osf.io/5rxkp/>). Les articles publiés entre 2006 et décembre 2022 ont été pris en compte. Bien que le sport d'élite ait été priorisé, les données de tous les niveaux de compétition ont été analysées en utilisant le cadre de classification des participants de McKay *et al* de 2022, qui catégorise les athlètes en cinq niveaux : niveau 1 actif de manière récréative, niveau 2 entraîné/développement, niveau 3 hautement entraîné/niveau national, niveau 4 élite/niveau international et niveau 5 classe mondiale.¹² En juillet 2023, un repérage des citations ultérieures a été effectué en utilisant l'application Citationchaser.io sur le sous-ensemble d'études récupérées axées sur les niveaux de classification des athlètes 4 et 5, satisfaisant l'accent mis par le CIO sur le sport d'élite. Deuxièmement, en utilisant une approche basée sur des travaux fondamentaux, la littérature grise clé proposée par le panel d'experts a été soumise à un vote pour inclusion/exclusion¹³ ; les rapports atteignant 80 % d'accord ont été inclus. Troisièmement, le panel a présenté des articles supplémentaires évalués par des pairs qui fournissaient un aperçu de la violence interpersonnelle et/ou de *safeguarding* dans le sport ou qui avaient été étiquetés comme 'clés' lors du processus de revue systématique. Quatrièmement, les perspectives de deux athlètes olympiques engagés tout au long de la réunion en personne ont été intégrées.

Processus de consensus

La méthode d'appropriation de la recherche et du développement (RARD)/Université de Californie à Los Angeles (UCLA) a été adoptée. Notre processus visait à synthétiser les preuves disponibles et à créer des recommandations, à tirer parti des perspectives d'experts dans des domaines manquant de preuves solides et à identifier le consensus des experts sur des questions clés, tout en atténuant les risques reconnus d'inégalités de

pouvoir au sein du groupe, de perspectives dominantes restreignant les discussions, de réflexions de groupe et de points de vue divergents étant insuffisamment pris en compte.

Quatre groupes de rédaction ont été établis, se concentrant sur :

1. Définitions et prévalence.
2. Déterminants individuels et interpersonnels.
3. Déterminants contextuels.
4. Solutions liées à la VI et au *safeguarding* dans le sport.

Chaque groupe a examiné les évidences scientifiques et a élaboré un résumé référencé de la science existante liée à leur sujet assigné. Les résumés ont été discutés lors de la réunion en personne. Les groupes ont ensuite élaboré des recommandations, présentées sous forme de déclarations de vote et mises en circulation pour un vote confidentiel en ligne (méthode Delphi).

Tous les auteurs ont répondu qu'ils étaient soit d'accord, indécis ou en désaccord à chaque déclaration. Les réponses indécises/en désaccord ont été expliquées par un commentaire en texte libre. Trois niveaux d'accord ont été utilisés sur la base desquels des discussions ultérieures ont eu lieu :

1. Accord : $\geq 80\%$ des auteurs sont en accord avec la déclaration
2. Accord avec désaccord minoritaire : $\geq 80\%$ des auteurs sont en accord avec a déclaration, mais un ou plusieurs auteurs sont en désaccord.
3. Désaccord : $< 80\%$ des auteurs sont en accord avec la déclaration

Les déclarations de vote n'ayant pas obtenu de consensus lors du premier tour ont fait l'objet de discussions en ligne d'octobre 2023 à mai 2024. Les déclarations de vote ont été révisées en fonction des retours, et deux tours supplémentaires de vote confidentiel en ligne ont eu lieu. Les auteurs ont été encouragés à soumettre des opinions minoritaires s'ils n'étaient pas d'accord avec une déclaration de vote après que le seuil de consensus a été atteint (tableau supplémentaire en ligne 2).

Déclaration sur l'équité, la diversité et l'inclusion

L'équipe d'auteurs a été intentionnellement équilibrée en termes de genre, de points de vue, d'âge, de capacité, de stade de carrière, de discipline, de provenance géographique et culturelle. Un consensus régulier, informel et formel a assuré une exécution et une présentation équilibrées du travail.

RÉSULTATS

Sélection des sources de preuves

L'équipe RL a utilisé Covidence pour déterminer l'inclusion des articles.

La figure 3 montre toute la littérature considérée, comment elle a été récupérée, le nombre de doublons supprimés, les enregistrements filtrés aux niveaux du titre/abstract et du texte intégral, ainsi que les enregistrements inclus dans la RL (n=190) et par le repérage des citations ultérieures (n=15).

Caractéristiques des sources d'évidences scientifiques

Étant donné le grand nombre d'études extraites, un résumé des citations incluses dans la RL est inclus en tant qu'annexe supplémentaire en ligne 1A. L'annexe supplémentaire en ligne 1B fournit un résumé similaire pour la littérature grise examinée (n=21) et les articles supplémentaires (n=153) étiquetés lors de la RL.

Résultats du consensus

Sur la base de l'examen du sujet qui leur avait été attribué, les quatre groupes de rédaction ont élaboré un total de 48 déclarations de vote, chacune examinée par le panel. Parmi celles-ci, 21 ont atteint le consensus lors du premier tour. Lors des deuxième et troisième tours, 22 ont atteint le consensus. Cinq recommandations ont été abandonnées car le consensus a été jugé inatteignable. Cela a abouti à 43 déclarations finales, présentées sous forme de recommandations consensuelles (n=38) et de lignes directrices correspondantes (n=5). Toutes ont atteint un accord de 80 % lors du processus Delphi.

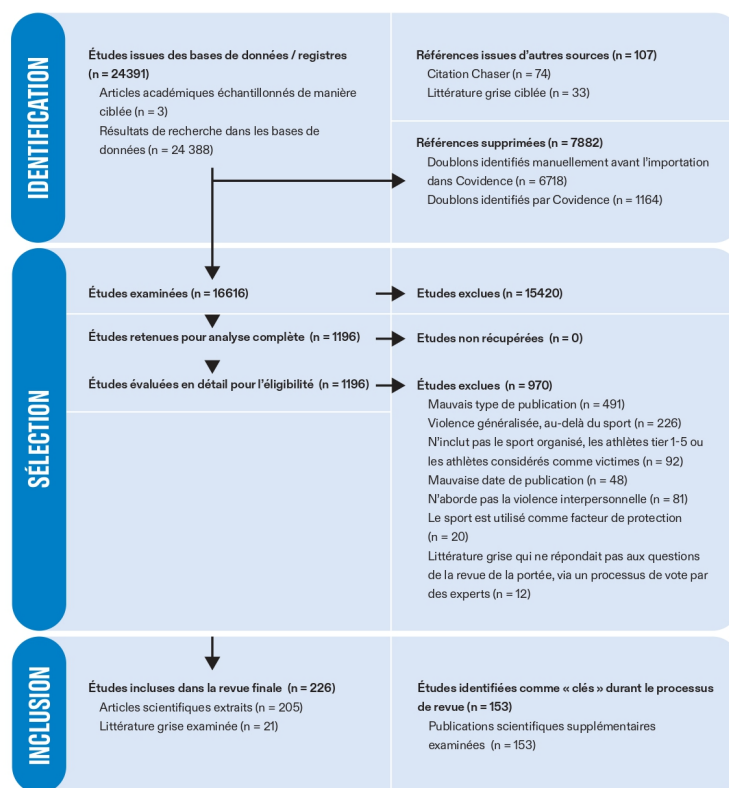


Figure 3 Diagramme de flux PRISMA (*Preferred Reporting Items for Systematic Reviews and Meta-Analysis*). Un résumé du manuscrit de la RL et du processus de sélection de la littérature grise, y compris le nombre d'articles trouvés et le processus de sélection.

Résumé de l'évidence scientifique

La RL a identifié 190 études primaires abordant la violence interpersonnelle et/ou le *safeguarding* dans le sport en neuf langues. Le repérage de citations ultérieures a identifié 15 études primaires pertinentes en trois langues. 21 citations ont été identifiées comme littérature grise clé. 153 citations supplémentaires ont été identifiées comme littérature clé évaluée par des pairs comme fournissant soit un aperçu général de la violence interpersonnelle et/ou du *safeguarding* dans le sport (n=31), soit étaient pertinentes pour un groupe de rédaction spécifique : définitions et prévalence (n=30), déterminants individuels/interpersonnels (n=30), déterminants contextuels (n=27) et solutions (n=35). Les points de vue des athlètes olympiques lors de la réunion en personne ont été enregistrés et examinés pendant la phase de rédaction. Les citations ont été initialement récupérées en anglais, allemand, français, espagnol, portugais, grec, croate, japonais, turc, chinois mandarin et norvégien. Parmi celles-ci, les citations dans huit langues non anglaises ont satisfait aux critères d'inclusion : Allemand (n=2), Français (n=1), Espagnol (n=3), Portugais (n=1), Croate (n=1), Chinois mandarin (n=1), Norvégien (n=1) et Turc (n=2). Après avoir synthétisé les informations compilées et mis l'accent sur les voix des athlètes, les aperçus thématiques et les recommandations de consensus associées sont décrits ci-dessous. Les données des quatre groupes de rédaction ont notamment contribué au tableau des résultats et au modèle socioécologique.

Section 1 Définitions, prévalence et résultats potentiels

Le paysage terminologique dans le domaine de la VI dans le sport est complexe (tableau1). Divers termes tels que violence, violence interpersonnelle, maltraitance, abus et harcèlement sont souvent utilisés de manière interchangeable dans la littérature. De plus, les mêmes comportements peuvent avoir des noms ou des traductions variés, influencés par des facteurs tels que :

- L'âge de l'athlète, entraînant des distinctions comme l'abus d'enfants et la maltraitance d'enfants

- La nature de la relation entre l'auteur des gestes et la victime, entraînant des termes comme abus entraîneur-athlète ou harcèlement entre pairs
- Le contexte, englobant la violence sur le terrain et en dehors du terrain, le bizutage et les manifestations en ligne.
- La nature des comportements impliqués, y compris le harcèlement sexuel et l'abus psychologique.
- Les perspectives théoriques ou domaines de recherche, englobant des disciplines telles que la sociologie et la psychologie.
- Les variations liées à la langue et aux différences culturelles à travers les pays.

À la lumière de cela, il est recommandé d'adopter un terme commun englobant à la fois les sportifs enfants et adultes. Le terme 'violence interpersonnelle (VI)' est proposé en raison de sa reconnaissance mondiale en tant que problème de santé publique, reconnu par des organisations internationales de premier plan telles que l'OMS. La définition largement acceptée de la violence par l'OMS (Krug *et al*¹⁴) inclut trois catégories : la violence dirigée vers soi, la violence interpersonnelle et la violence collective. La VI comprend des aspects physiques, psychologiques, sexuels et de l'ordre de la privation/négligence.⁷ De plus, ce terme est de plus en plus utilisé dans la littérature sur la médecine du sport et de l'exercice (MSE) pour englober la gamme de comportements problématiques rencontrés par les sportifs.

En outre, des études ont identifié d'autres formes d'agression liées à la VI dans le sport, y compris le bizutage, le harcèlement et l'emprise (« grooming »). Les modes de VI dans le sport incluent le contact (c'est-à-dire les interactions physiques), le non-contact (verbal et non verbal) et la violence en ligne/cyberviolence, entraînant des adaptations terminologiques telles que 'cyber-intimidation'. Il est à noter que des termes liés aux enfants, tels que la maltraitance des enfants ou abus d'enfants, sont également présents dans la littérature MSE.

Tableau 1 Termes clés et définitions

Terme	Définition
Violence interpersonnelle	'L'utilisation intentionnelle de la force physique ou du pouvoir, menacée ou réelle, contre soi-même, une autre personne, ou contre un groupe ou une communauté, qui entraîne ou a une forte probabilité d'entraîner des blessures, la mort, des dommages psychologiques, un mal-développement ou une privation.' La violence interpersonnelle implique l'utilisation intentionnelle de la force physique ou du pouvoir contre d'autres personnes par un individu ou un petit groupe d'individus. Elle peut se produire en ligne, être perpétrée par différents acteurs et prendre différentes formes.
Abus/maltraitance d'enfants	'L'abus ou la maltraitance d'enfants constitue toutes les formes de mauvais traitements physiques et/ou émotionnels, d'abus sexuels, de négligence ou de traitement négligent ou d'exploitation commerciale ou autre, entraînant un préjudice réel ou potentiel à la santé, à la survie, au développement ou à la dignité de l'enfant dans le cadre d'une relation de responsabilité, de confiance ou de pouvoir.'
Violence sexuelle (inclut le harcèlement sexuel)	'Tout acte sexuel, tentative d'obtenir un acte sexuel, commentaires ou avances sexuelles non désirés, ou actes de trafic, ou autrement dirigés contre la sexualité d'une personne en utilisant la coercition, par toute personne, quelle que soit sa relation avec la victime, dans tout cadre, y compris mais sans s'y limiter à la maison et au travail.' Les différentes formes de violence sexuelle peuvent se produire à la fois en ligne et en personne.
Violence physique	'La violence physique est un acte visant à causer, ou résultant en, douleur et/ou blessure physique' et 'La violence physique inclut battre, brûler, donner des coups de pied, frapper, mordre, mutiler ou tuer, ou l'utilisation d'objets ou d'armes.'
Violence psychologique	'La violence psychologique (abus) implique l'utilisation régulière et délibérée d'un éventail de mots et d'actions non physiques utilisées dans le but de manipuler, blesser, affaiblir ou effrayer une personne mentalement et émotionnellement ; et/ou de déformer, confondre ou influencer les pensées et actions d'une personne dans sa vie quotidienne, changeant son sens de soi et nuisant à son bien-être.' Dans le sport, cela pourrait également prendre la forme d'actions non physiques pouvant causer des dommages physiques ou psychologiques à l'athlète. La violence psychologique pourrait se produire en ligne et hors ligne sous différentes formes.
Négligence	'La négligence inclut un manquement à fournir à un [athlète vulnérable] un niveau adéquat de nutrition, de soins médicaux, de vêtements, de logement ou de supervision dans la mesure où la santé ou le développement de l'[athlète] est significativement compromis ou mis en grave danger.' Un [athlète vulnérable] est négligé s'il est laissé sans soins pendant de longues périodes ou abandonné.

*Ici, nous présentons les termes et définitions suggérés qui ont été convenus par le panel de consensus ; voir le tableau complémentaire en ligne 1 pour plus de définitions, de contextualisation, de précision et d'exemples de manifestations.
Les athlètes adultes peuvent également connaître la négligence lorsqu'ils se trouvent dans des situations de vulnérabilité et de dépendance.

Selon l'OMS, la maltraitance des enfants peut englober l'abus sexuel, l'abus physique, l'abus émotionnel et la négligence. Il est recommandé d'utiliser ces deux termes spécifiques (maltraitance d'enfants ou abus d'enfants) lorsqu'on aborde la VI contre les enfants et les jeunes dans le contexte d'une relation de responsabilité, de confiance ou de pouvoir.

Le tableau supplémentaire en ligne 1 fournit un aperçu de la terminologie de la VI et des exemples de manifestations de la VI rencontrées dans la littérature primaire, ainsi que des définitions sélectionnées établies par ce consensus.

Synthèse de l'évidence scientifique : compréhensions actuelles de la VI dans le sport

Prévalence/épidémiologie

Les études sur la prévalence de la VI dans le sport, évaluées par des pairs, proviennent principalement d'Europe¹⁵ et d'Amérique du Nord.¹⁰ Beaucoup moins d'études proviennent d'Asie,³ d'Océanie³ et d'Afrique,² sans aucune étude identifiée en provenance d'Amérique du Sud. Deux études ont utilisé un échantillon multi-continental. Au cours de la période d'examen, les études évaluées par des pairs sur l'épidémiologie de la VI dans le sport ont augmenté : les publications ont bondi de trois articles avant 2010 à 20 articles entre 2010 et 2019, et 21 articles supplémentaires depuis 2020.

Les résultats sont généralement présentés en termes de prévalence (toute la vie) et, moins fréquemment, d'incidence (au cours des 6 à 12 derniers mois). Dans la littérature examinée, la prévalence globale de la violence interpersonnelle dans le sport varie de 44 % à 86 %, la plupart des études utilisant une mesure à faible seuil (ayant vécu au moins un événement).¹⁶⁻²³ En se concentrant sur le type de violence interpersonnelle le mieux documenté, les estimations de prévalence pour la violence sexuelle varient entre 0,5 % et 78 %. La violence sexuelle est souvent rapportée comme du harcèlement et de l'abus sexuel, variant de 11 % à 78 %, ¹⁵⁻³⁶ ou uniquement comme de l'abus sexuel, avec des taux variants entre 0,5 % et 12 %.³⁷⁻⁴² L'incidence de la violence sexuelle (au cours de l'année précédente) varie de 0,4 % à 14 %.^{39 43} En termes d'exposition à la violence sexuelle, plusieurs études montrent une exposition accrue chez les filles/les femmes et les individus appartenant à la communauté LGBTQ+ (tableau 2). Aucune différence d'exposition à la violence sexuelle n'est trouvée entre les athlètes avec ou sans handicap. Pour d'autres variables sociodémographiques, les résultats disponibles sont incohérents. La violence psychologique (souvent appelée abus émotionnel)

est le deuxième type de violence interpersonnelle le plus documenté après la violence sexuelle et est fréquemment rapportée par les athlètes. Les taux de prévalence varient de 21% à 79%.^{16-18 21-23 29 30 35 37 44 45} La seule étude examinant l'incidence de la violence psychologique a rapporté un taux de 15 % ; dans ce cas, l'abus verbal de la part des entraîneurs a été examiné.⁴⁶ Dans les études où la violence psychologique est combinée avec la négligence, des estimations de prévalence de 76 %, 81 % et 68 % sont observées, respectivement.^{17 19 20} Plusieurs études montrent une élévation de l'exposition à la violence psychologique chez les athlètes handicapés et LGBTQ+ (tableau 2). Les athlètes d'élite et ceux s'entraînant plus de 16 heures par semaine signalent également plus de violence psychologique. Les différences basées sur le sexe biologique ou l'ethnicité sont inconsistantes dans les données examinées. Les taux de prévalence de la violence physique et de la négligence sont moins largement documentés. Les estimations de prévalence de la violence physique varient de 4 % à 66 %.^{16-23 29 30 35 37 44 47 48} Une étude a rapporté une incidence de 6 % de violence physique.⁴⁶ Les données actuelles soutiennent une exposition élevée chez les hommes, dans les sports d'équipe, chez les athlètes d'élite, les athlètes LGBTQ+ et les athlètes qui s'entraînent plus de 16 heures par semaine (tableau 2). À ce jour, les données concernant les différences basées sur d'autres variables sociodémographiques sont inconsistantes ou indisponibles. Pour la négligence, les estimations de prévalence varient de 27 % à 69 %.^{17 20 23} Concernant l'exposition à la négligence (tableau 2), la disponibilité des données est limitée. D'autres formes d'agression liées à la VI dans le sport ont été documentées dans une moindre mesure (tableau supplémentaire en ligne 1). Certaines études rapportent des taux de prévalence pour le bizutage (50%)⁴⁹ et l'intimidation (variant de 17 % à 61 %, y compris le l'intimidation homophobe et la cyberintimidation).^{30 50-53} Des incidences d'intimidation de 14 % et 48 % ont été rapportées dans deux études.^{54 55} Les estimations d'incidence de la cyberintimidation ne sont disponibles que dans une seule étude évaluée par des pairs : 7 %.⁵⁵ Il est clair que la VI est répandue parmi les athlètes, présentant un large éventail de types, de fréquences et de contextes. Les expériences individuelles de VI sont très diverses et personnelles et se manifestent sous plusieurs formes, allant d'incidents occasionnels jusqu'aux cas systémiques chroniques.

Tableau 2 Estimation actuelle de la prévalence de l'expérience vécue de VI dans le sport et preuves d'une exposition élevée

	Estimation minimale (%)	Estimation maximale (%)	Etudes (n)	Sexe	Age	Sport (type)	Niveau de sport	Ethnicité	Handicap	Orientation sexuelle	Heures d'entraînement hebdomadaires
Violence sexuelle	0.5	78	29	Femme *	†	†	†	†	‡	LGBTQ+*	NA
Violence physique	4	66	15	Homme *	†	Sport collectif *	National/international *	†	NA	LGBTQ+*	Supérieur *
Violence psychologique	21	79	12	‡	†	NA	National/international *	‡	Athlètes handicapés *	LGBTQ+*	Supérieur *
Négligence	27	69	3	Femme *	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA

NA désigne l'absence de données ou des données trop peu nombreuses.
*Des preuves disponibles dans plusieurs études pour une exposition accrue.
†Incohérence dans les données disponibles.
‡Des preuves disponibles dans plusieurs études pour l'absence de différences entre les groupes.
LGBTQ+, lesbienne, gay, bisexuel, transgenre et queer+.

Échantillons, instruments et méthodologies de surveillance

S'appuyer uniquement sur les cas signalés pour des infractions personnelles et sensibles comme la VI présente des limites en raison de la nature cachée des abus. Les rapports rétrospectifs auto-rapportés, parfois débattus pour leur précision,^{56 57} peuvent offrir une approche plus réalisable de l'épidémiologie de la VI dans le sport. De plus, les outils de mesure existants manquent

de précision pour différencier la gravité en raison de la subjectivité des indicateurs. La compréhension de l'ampleur de la violence interpersonnelle (VI) à l'encontre des sportifs est entravée par ces considérations et d'autres, toutes introduisant un biais :

- Terminologie incohérente.
- Disparités dans la composition des échantillons et les délais.

- Approches variées des questionnaires (par exemple, nature/signification et nombre d'items, enquêtes factuelles et comportementales vs enquêtes de perception).
- Variabilité éthique dans la collecte de données (par exemple, anonymat, confidentialité des divulgations).
- Différences dans l'analyse statistique.
- Faibles taux de réponse.
- Absence d'outils de mesure validés.

La revue de littérature (RL) a identifié 45 études scientifiques et deux études de littérature grise^{23 58} qui ont mesuré la prévalence de la VI. La taille des échantillons variait de 59 à plus de 10 000 répondants, englobant des athlètes à divers niveaux de compétition et la population générale, utilisant souvent un échantillonnage de convenance ou à des fins déterminées. La plupart des études (n=20) utilisent des enquêtes sans validation psychométrique. Plusieurs études utilisent (et/ou adaptent) l'*Interpersonal Violence in Sport Questionnaire*¹⁸ ou les modifications de Volkwein,⁵⁹ Vanden Auweele⁶⁰ et/ou Alexander.⁶¹ S'appuyant sur les voix des athlètes et validé, le *Violence Toward Athlete Questionnaire*⁶² a été utilisé dans quatre articles.^{17 19–21} The *Interpersonal Violence Against Children in Sport-Questionnaire*, utilisé dans la plus grande étude²³, est en attente de validation. La plupart des outils mesurent la VI avant l'âge de 18 ans ; aucun ne traite des athlètes adultes ; et aucun ne traite des expériences de VI chez les sportifs qui ne sont pas des athlètes. Étant donné ces défis, l'interprétation et la comparaison des estimations épidémiologiques actuelles nécessitent de la prudence. Acceptant cette complexité inhérente, quantifier les expériences de VI dans le sport reste une démarche incomplète. Le tableau 3 présente des recommandations de consensus liées à l'épidémiologie de la VI dans le sport.

Impacts potentiels de la VI dans le sport

La VI dans le sport peut causer des dommages psychologiques, comportementaux, physiques et matériels aux athlètes, à l'entourage des athlètes et aux organisations sportives.^{63 64} Les conséquences potentielles de la VI dans le sport sont présentés dans le tableau 4.

Section 2 : Modèle socio-écologique de la VI dans le sport

La violence est socialement construite.^{7 65} Des distinctions significatives entre les différents types, facteurs de risque, contextes et conséquences potentielles de la VI se chevauchent.^{66 67} À la lumière de cela, nous proposons un modèle conceptuel mis à jour de la VI dans le sport (figure 4). Trois éléments distincts mais interconnectés ancrent le modèle : le contexte socioécologique, affiché sous forme de cinq niveaux imbriqués (bleu) (individuel/interpersonnel, organisationnel, sectoriel, sociétal, temporel) ; types et modes de VI (rouge) ; et conséquences potentielles de la VI pour les athlètes, l'entourage des athlètes et les organisations sportives (noir). Les trois éléments du modèle interagissent les uns avec les autres. Par exemple, les organisations sportives, les membres de l'entourage et les athlètes peuvent influencer les types et modes de VI et le contexte socio-écologique lui-même par des actions proactives telles que dénoncer la VI observée ou vécue,^{68–71} ou

des inactions passives telles que le fait d'être témoin et de laisser faire ou ne pas agir.^{64 72}

Section 3 : Déterminants individuels et interpersonnels de la VI dans le sport

Une large gamme de variables individuelles et interpersonnelles façonne la nature des réponses humaines. La littérature récente identifie une couche supplémentaire de complexité : l'intersection de formes d'oppression et de discrimination qui se chevauchent. L'intersectionnalité a été adoptée pour faciliter la compréhension « multi-couches » des expériences socialement construites qui ne peuvent pas être comprises simplement en examinant les aspects individuels séparément,⁷³ qui sont supérieurs à la somme de leurs parties.⁷⁴ Cette section explore les variables au niveau individuel/interpersonnel telles que l'orientation sexuelle, l'identité/expression de genre ou les variations en termes de caractéristiques sexuelles (OSIGVS), la race/ethnicité, l'âge et le handicap, en relation avec les expériences de VI dans le sport qui fonctionnent au niveau le plus interne du modèle socio-écologique. Ces variables interagissent de manière réciproque avec celles des autres niveaux socio-écologiques, en particulier sociétaux.

Orientation sexuelle, identité/expression de genre ou variations en termes de caractéristiques sexuelles

Tous les athlètes ont le droit à des expériences sportives sécuritaires, peu importe leur OSIGVS. Cependant, le sport est souvent un espace moins inclusif, accueillant et sécuritaire pour les personnes LGBTQ+ ainsi que pour les personnes avec des variations en termes de caractéristiques sexuelles. En tant que tel, ils peuvent faire face à des répercussions sociales, à de la discrimination et à de la violence dans le sport en raison de leur OSIGVS.⁷⁵ Nous reconnaissons que l'orientation sexuelle, l'identité/expression de genre et les variations en termes de caractéristiques sexuelles sont des termes distincts qui nécessitent une attention nuancée. Le regroupement a été adopté ici non pas pour minimiser l'importance ou confondre les termes, mais plutôt pour s'assurer que tous reçoivent une attention et une considération prioritaire. De plus, il est important de reconnaître que la terminologie OSIGVS continue d'évoluer et doit donc être mise à jour au fil du temps.

Liées aux classifications de genre binaires, des différences statistiques existent dans la prévalence de divers types de VI dans le sport (voir ci-dessus et tableau 2). La plupart des études examinant les OSIGVS et la VI rapportent un taux moyen global de VI, puis comparent les garçons/hommes, les filles/femmes (en utilisant la notion binaire de genre) et le groupe LGBTQ+ à cette moyenne. La constatation commune est que les athlètes LGBTQ+ subissent des niveaux plus élevés de VI.^{50 51 76} Avec la majorité des individus trans* faisant face à une forme d'agression physique, sexuelle et/ou verbale basée sur l'identité de genre, l'expression de genre et/ou le genre perçu au cours de leur vie,⁷⁷ les personnes trans* sont parmi les groupes sociaux les plus stigmatisés et discriminés dans la société.⁷⁸ La recherche concernant d'autres identités sexuelles représentées au sein de la classification LGBTQ+ est moins bien comprise, par exemple, les expériences des individus bisexuels, intersexes ou pansexuels et leur risque de VI.

Tableau 3 Recommandations de consensus* liées aux définitions, à la prévalence et aux conséquences potentielles de la violence interpersonnelle dans le sport

Public cible					
Athlètes	Entourage	Organisations sportives	Etat/gouvernement et société civile	Chercheurs	Recommandation de consensus
	⊗	⊗	⊗	⊗	La violence psychologique émerge comme la forme la plus répandue de VI dans le sport. Cela souligne l'importance d'équiper les entraîneurs, en particulier avec des approches pédagogiques visant à soutenir les athlètes.
		⊗	⊗	⊗	Compte tenu de la diversité de la terminologie et de la complexité de la définition de la VI dans le sport, il devient impératif d'incorporer des définitions reconnues et contextualisées dans

				les politiques sportives et de <i>safeguarding</i> .
	⊗	⊗	⊗	La prévalence de la VI dans le sport nécessite une attention et une action tant au niveau international que local. Le problème doit être étroitement surveillé, et les stratégies de prévention doivent être fondées sur des évidences scientifiques.
	⊗	⊗	⊗	Une surveillance complète de la prévalence de la VI dans le sport nécessite une combinaison d'études épidémiologiques et d'analyse des données provenant des mécanismes de surveillance/rapport dans les organisations sportives, les instances disciplinaires et les systèmes juridiques. Une approche holistique est nécessaire pour saisir pleinement l'étendue, la nature et les facteurs contextuels associés aux expériences de VI de tous au sein de l'écosystème sportif.
			⊗	Les chercheurs devraient établir un consensus terminologique pour les organisations sportives.
			⊗	Les chercheurs devraient développer des instruments robustes d'un point de vue psychométrique et standardisés visant à améliorer la qualité des études de prévalence sur la VI dans le sport.
			⊗	Les chercheurs devraient mener des études de prévalence englobant les enfants mais aussi les athlètes adultes, des populations plus diverses et/ou vulnérables et des formes spécifiques de VI pour garantir une compréhension complète de ces phénomènes.
			⊗	Les chercheurs devraient réaliser des études qualitatives et quantitatives comparatives à travers différents pays et cultures. Ces connaissances peuvent ensuite être exploitées pour affiner les mesures quantitatives de prévalence et stimuler la comparaison et la compréhension culturelles.
			⊗	Les chercheurs devraient collaborer avec des organisations étatiques et de la société civile menant des enquêtes nationales représentatives pour intégrer des questions spécifiques sur la VI dans le sport.
			⊗	Le développement d'outils internationaux de suivi/surveillance pour la violence interpersonnelle dans le sport, conçus pour des évaluations répétées dans le temps, est essentiel. Ces outils faciliteront l'examen de l'impact des mesures de protection, des politiques et des interventions visant à traiter la violence interpersonnelle.

*Cinq groupes cibles au sein de l'écosystème sportif sont abordés : (1) athlètes ; (2) entourage des athlètes (comprenant à la fois l'équipe de soutien des athlètes : entraîneur, manager, famille/soignants, officiels, agent de protection, etc. ; et l'équipe en charge de la santé et de la performance de l'athlète : équipe de médecine du sport, psychologie/psychiatrie du sport, nutrition sportive, physiologie sportive, physiothérapie, etc.) ; (3) organisations sportives (comprenant les clubs locaux, les Comités Olympiques Nationaux (CNO)/Fédérations continentales et nationales, le CIO/Comité international paralympique (CIP), les Fédérations internationales/organismes d'événements multisports) ; (4) État/gouvernement et société civile (comprenant les pays/municipalités, organisations non sportives, médias et spectateurs/amateurs de sport en général) ; (5) les chercheurs qui se concentrent sur le sport constituent un groupe distinct qui s'intègre avec tous les autres. CIO, Comité international olympique ; VI, violence interpersonnelle.

Bien que des preuves supplémentaires soient nécessaires, les tests de vérification de sexe peuvent être considérés comme une forme de VI avec des dommages physiques, psychologiques et sociologiques potentiels pour les athlètes concernés.^{79 80} Les recherches futures devraient documenter et quantifier les dommages des tests de vérification de sexe, en tant que forme de VI.

Âge et niveau de sport

La littérature rapporte largement la prévalence de la VI dans le sport (d'élite) et son impact néfaste sur le bien-être et la performance des athlètes.^{18 22 23 81–84} La phase d'accomplissement imminent, proposée pour la première fois en 1997⁸⁵ et testée par Brackenridge, Lindsay et Telfer⁸⁶ parmi d'autres, proposait de lier les parcours de carrière sportive aux âges chronologiques des athlètes pour identifier où le risque d'abus était le plus grand.

En fonction de leur niveau de compétition, les athlètes font face à des degrés de pression variables de la part des entraîneurs⁸⁷ ou de la part des athlètes eux-mêmes tout en poursuivant le succès.⁸⁸ À des niveaux d'élite et professionnels, les athlètes font face à des enjeux élevés et à une pression intense pour performer à leur meilleur niveau.⁸⁸ À ce niveau, les entraîneurs exercent parfois un pouvoir immense sur les carrières des athlètes.⁸³ Dans des cas extrêmes, les athlètes peuvent se sentir contraints de tolérer la VI en échange de l'opportunité de concourir à haut niveau.

Les structures hiérarchiques et les procédures administratives des organisations sportives d'élite peuvent rendre difficile le signalement de la VI chez les athlètes (voir section 4 : Déterminants contextuels de la VI dans le sport).^{89–91}

Tableau 4 Impacts potentiels* de la violence interpersonnelle dans le sport pour les athlètes, les membres de l'entourage des athlètes et les organisations sportives

Groupe affecté	Impacts psychologiques	Impacts comportementaux	Impacts physiques	Impacts au niveau matériel/performance
Athlètes	Faible estime de soi/estime de soi ²⁰ 88 115 198 279 280	Relations personnelles difficiles (pairs, partenaire, figure d'autorité) ^{30 50 115 281-283}	Blessure et maladie non liées au sport (accidentelles) ^{42 47 88 284}	Perte économique ¹¹²
	Détresse psychologique ^{20 112 152 201 218 285}	Abandon du sport ^{33 46} 50 100 115 184 201 255 279 286	Symptômes psychosomatiques/somatisation ^{203 285 287}	Plus de difficultés à atteindre des objectifs athlétiques ¹⁹⁶
	Dépression ^{28 30 40 88 115 279 285 287-290}	Retraite sportive précoce ²⁵³	Temps de récupération physique plus lent ⁴⁷	Performance sportive et académique diminuée ³³
	Anxiété ^{28 33 40 115 279 285 290-292}	Comportements alimentaires problématiques et troubles de l'alimentation ³⁰ 46 186 203 255 283 284 288 290 293 294	Céphalée ³³	
	Peur (générale, de ne pas être cru, punition) ^{28 115 159 218 280 291 295 296}	Autres psychopathologies alimentaires ⁸⁸	Fatigue ³³	
	Tristesse ^{116 297}	Recherche de minceur et contrôle du poids ^{203 293}	Insomnie ³³	
	Culpabilité ^{127 287 294 298}	Comparaison sociale ²⁰³	Nausées/vomissements ³³	
	Dégoût ²⁹⁵	Appréhension à assister aux activités d'équipe ¹²³	Conséquences négatives généralisées sur la santé physique ²⁸⁵	
	Angoisse, irrationalité, états d'humeur changeants ^{2 291 292 298 300}	Prendre part à des bagarres ²⁸⁰	Infections sexuellement transmissibles ²	
	Stress ^{255 287}	Conformité aux normes sociales/de genre ⁵⁰		
	Syndrome de stress post-traumatique ^{20 88 291}	Prise de risques malsaine (abus/mauvais usage d'alcool, consommation de substances, relation sexuelle à risque) ²⁸³		
	Honte ^{291 298}	Triche (produits dopants, non-respect des règles) ¹³⁹		
	Désespoir ²⁰¹	Autodestruction/automutilation ³⁰ 41		
	Impuissance ¹¹⁶	Réticence ou hésitation à divulguer ou à signaler ^{288 296}		
	Baisse de l'humeur ²⁹²	Isolement/éviction/marginalisation sociale et professionnelle ^{100 139 159 253 255 279 280 296}		
	Affect négatif ²⁹²	Normalisation de la douleur ²⁸⁴		
	Envies suicidaires (idéation, tentative, complétée) ^{2 41 42 140}	Surconsommation de médicaments antidouleur ²⁸⁴		
	Perte de motivation et faible motivation ^{46 206 253 292}	Perte de prestige social dans le groupe ¹⁹⁶		
	Perte d'individualité et de choix individuel ^{123 301}	Engagement dans la défense de la prévention des abus* ²⁹⁰		
	Sentiments de trahison, d'échec et d'exclusion ¹²⁷	Comportement cherchant du soutien ou de l'aide ^{100 115}		
	Sentiment d'être piégé ¹²³	Construction de sens ¹⁰⁰		
	Sentiment de dégradation ²⁸²			
	Confusion et ambiguïté ^{127 297}			
	Humiliation ²⁸²			
	Dissociation ¹¹⁵			
	Déni ²⁹⁵			
	Insatisfaction corporelle, c'est-à-dire mauvaise image corporelle ^{292 293}			
	Sentiments négatifs envers l'auteur des gestes ³⁰²			
	Auto-blâme ²⁹⁴			
	Concentration altérée ²⁹²			

	Qualité de vie faible ²⁸⁵		
	Anhédonie (y compris une moindre jouissance du sport) ^{30 203 255 280 292}		
	Faible confiance en soi ¹⁹⁸		
	Croissance post-traumatique* ²⁹¹		
Entourage des athlètes	Confusion (limites personnelles floues) ^{127, 286}	Les entraîneurs reproduisent les abus qu'ils ont subis en tant qu'athlètes ^{286 301}	Pas de conséquences/pas de responsabilité des entraîneurs ou de l'équipe ²⁹⁵
	Confusion (difficulté à interpréter ses propres expériences) ¹²⁷	Censure (les entraîneurs se sentent dans l'impossibilité de s'exprimer librement) ¹⁵⁰	Performance d'équipe diminuée ²⁸⁰
	Peur ²¹⁸	Acharnement, abus supplémentaire et plus sévère ^{203 284}	
	Culpabilité ¹⁵²	Représailles après que les athlètes signalent une figure d'autorité abusive ^{40 88 201}	
	Remords ¹⁵²	Retrait intentionnel de soutien après la faible performance des athlètes abusés ⁸⁸	
	Doute de soi ¹⁵²	Suivi corporel continu après la retraite de l'athlète ²⁰³	
	Détresse psychologique ^{64 218 300}	Complaisance :	
	Envies suicidaires (idées, tentatives, complétées) ⁶⁴	► Les parents acquiescent aux demandes/abus de l'entraîneur ²⁸⁴ ► Les entraîneurs acceptent l'abus en raison de leurs propres expériences d'abus ¹²⁰	
		Négligence/inaction : ► Manque général de soin/soutien pour la souffrance des athlètes ³⁰ ► Manque d'intervention des témoins facilitant la poursuite des dommages ²⁹⁷ ► En raison de la croyance de l'entraîneur que le l'intimidation est un 'processus naturel' ⁵² ► En raison de l'attente culturelle des parties prenantes du sport concernant la violence sportive ²⁵³ ► En raison de la stigmatisation sociale ¹⁹⁸ ► Conscience élevée, devoir de soin et empathie (par exemple, les entraîneurs peu susceptibles d'abuser en raison de leurs expériences d'abus en tant qu'athlètes) * ^{123 293}	
Organisations sportives	Inconfort ³³		Perte de joueurs et de fans ²³⁵
	Climat moral et éthique faible ¹³⁹		Inscription sportive réduite ^{50 279}
	Culture organisationnelle toxique ► Manque de responsabilité ^{128 186} ► Concentration négligée sur la violence systémique ¹²⁸ ► Dépriorisation de la voix des athlète ¹²⁰		Perte de commanditaires ²
			Performance des équipes diminuée ²
			Dépréciation des atouts/compétences ²

		Dommmages à la réputation : ► Perception publique que les organisations sont incapables de se réguler elles-mêmes ^{218 296} ► Rapports médiatiques négatifs ² ► Confiance publique généralement réduite ²
	Perte de confiance ² Conscience élevée et considération du devoir de protection envers les athlètes ¹²³	
*Le terme 'impacts' a été choisi pour sa valeur pédagogique afin de connoter les réponses potentielles à la violence interpersonnelle discutées dans la littérature examinée. La causalité n'a pas été démontrée pour tous les résultats, et ceux qui ne sont pas catégoriquement négatifs sont mis en évidence par un astérisque.		

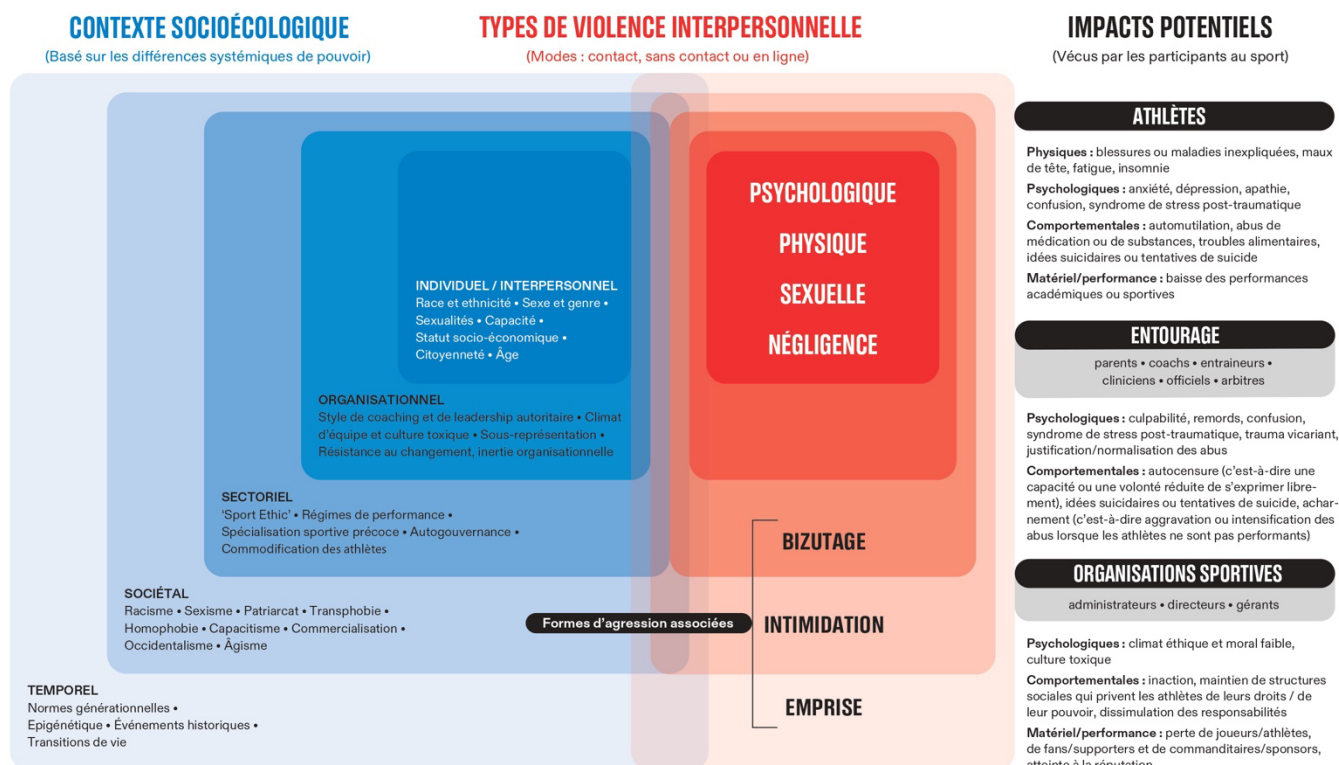


Figure 4 Modèle socioécologique de la violence interpersonnelle dans le sport. Une représentation graphique des complexités interconnectées de l'abus dans le sport (les listes ne sont pas exhaustives).

Des inquiétudes persistent concernant les estimations élevées de la prévalence de la VI parmi les jeunes athlètes d'élite. Bien que Sølberg *et al* aient trouvé que les athlètes d'élite subissent moins de violence sexuelle que d'autres athlètes, certaines preuves indiquent que les jeunes athlètes dans le sport récréatif rencontrent plus fréquemment du harcèlement sexuel et des traitements violents que leurs homologues d'élite,^{43 48} soulignant la nécessité de traiter la VI à tous les niveaux de compétition.²³ Malgré des intensités d'entraînement plus faibles, les athlètes récréatifs peuvent être confrontés à des comportements abusifs de la part de leurs pairs.⁵³ Ceux qui souhaitent progresser vers le sport d'élite peuvent être particulièrement susceptibles à la VI en raison de la pression⁸⁴ et des idéologies promues par les entraîneurs qui encouragent la 'croissance par la souffrance'.⁹² L'absence de surveillance rigoureuse et de protections standardisées dans les sports amateurs peut laisser les jeunes athlètes vulnérables.²¹ Bien qu'il existe des exemples de spécialisation sportive précoce équilibrée dans le sport (SSPES), il est important de souligner l'ensemble unique des risques attribuables à la SSPES en tant que choix de mode de vie de plus en plus populaire.⁹³ La SSPES implique de s'engager exclusivement dans un seul sport pendant la maturation physique et psychologique sur une période prolongée (au moins 8 mois par an).⁹⁴ L'influence parentale est un moteur principal pour les jeunes athlètes qui choisissent un sport particulier, tandis que les entraîneurs influencent les décisions liées à l'intensité de l'entraînement conduisant à la SSPES.^{95 96} Parent et Vaillancourt-Morel²¹ démontrent que la SSPES est associée à une augmentation des types de violence interpersonnelle auto-rapportée, notamment psychologique et négligence. La SSPES peut commencer dès l'âge de 4 ans⁹⁷ et des recherches établissent un lien entre la SSPES et l'épuisement, l'isolement social, les blessures et le fait de négliger les talents chez les enfants à développement tardif.^{98 99} Cette pression peut également contribuer à des environnements toxiques où les enfants sont moins susceptibles de signaler des comportements abusifs par crainte de perdre des opportunités d'entraînement spécialisé.⁹⁴ Bien sûr, la violence interpersonnelle ne s'arrête pas simplement parce que les jeunes athlètes spécialisés deviennent adultes.^{100 101}

Race et ethnicité

La race et l'ethnicité peuvent influencer la vulnérabilité d'une personne à subir des abus à l'intérieur et à l'extérieur du sport.¹⁰²⁻¹⁰⁷ Gurgis *et al*¹⁰⁸ ont constaté que les participants au sport qui s'identifiaient comme athlètes noirs ont signalé avoir subi des microagressions verbales et de la violence systémique liées à la race, entre autres des comportements discriminatoires liés à la race qui se retrouvent généralement en-dehors des efforts actuels relatifs au *safeguarding* et à la prévention de la VI dans le sport. De plus, Vertommen *et al*¹⁸ ont rapporté que les jeunes athlètes issus de minorités ont subi significativement plus de violence dans le contexte du sport que d'autres athlètes, malgré le fait que Parent *et al*²⁰ aient rapporté que l'ethnicité n'était pas un prédicteur de VI envers les jeunes athlètes dans leur étude. En outre, Wilson *et al* ont rapporté que les athlètes qui s'identifiaient comme racialisés ont subi des dommages physiques significativement plus élevés que les athlètes non racialisés, mais des taux de dommages émotionnels significativement plus faibles.¹⁰⁹ Greey (2022) a constaté que l'intersection de la race et de l'identité de genre chez les transgenres racialisés rendait les vestiaires sportifs particulièrement hostiles.¹¹⁰ Dans l'ensemble, la race et l'ethnicité restent sous-représentées, rapportées de manière incohérente ou absentes dans la littérature pertinente.

(In)capacité

Comme le décrivent Tuakli-Wosornu et Kirby, 'les violations des droits dans le sport pour les personnes en situation de handicap et ou non illustrent à la fois les vulnérabilités individuelles et organisationnelles.'¹¹¹ Vertommen *et al*¹⁸ ont été les premiers à rapporter que les jeunes athlètes en situation de handicap subissaient le plus d'abus psychologiques parmi tous les groupes d'athlètes étudiés (voir tableau 2).¹⁸ Les athlètes en situation de handicap participant à des compétitions nationales et internationales ont rapporté avoir plus fréquemment vécu des comportements transgressifs.²² En revanche, Ohlert *et al*³¹ n'ont trouvé aucune différence significative dans une étude sur des athlètes allemands en fonction de leur (in)capacité.³¹ En plus des manières dont les athlètes en général subissent de la discrimination, les para-athlètes subissent une discrimination

financière et sociale supplémentaire,^{11 112} subissant les effets d'être catalogués et faisant souvent face à un manque de respect.^{112 113} Les para-athlètes peuvent également être des auteurs d'abus entre pairs.¹¹⁴

Auteurs de VI

Pour comprendre la VI envers les athlètes et d'autres personnes, il est essentiel d'examiner les auteurs dans le sport. Les relations et l'aspect relationnel de la VI sont une partie essentielle de l'analyse de la situation lors de l'identification des facteurs de risque. La VI au sein de la relation entraîneur-athlète a été mise en avant dans la littérature, cependant, il est largement accepté que quiconque peut être un auteur et/ou une victime de VI liée au sport, y compris les pairs athlètes, les parents/tuteurs et les membres de l'équipe en charge de la santé et de la performance de l'athlète.^{19 115–118} La VI peut être vécue directement et/ou indirectement.^{64 72 119} Bien que certaines études aient identifié des caractéristiques clés des auteurs,^{17 117 120 121} Vertommen *et al*¹⁹ notent que des analyses scientifiques approfondies des caractéristiques, des dynamiques interpersonnelles et des théories appliquées à la perpétration dans le sport restent largement absentes de la recherche sportive.¹⁹ La présence de différences de pouvoir au sein des relations ou des environnements abusifs est largement rapporté.^{35 122} Le pouvoir opère entre toutes les personnes et les relations, mais pénètre davantage les environnements de haute performance et leurs relations, remettant en question des pratiques sportives plus systémiques qui facilitent la VI (voir section 4 : Déterminants contextuels de la VI dans le sport).^{123 124}

Intersectionnalité

Bien que chaque aspect de l'identité présente ses propres facteurs de risque pour la VI, il existe un risque potentiel basé sur

les aspects intersectionnels des identités.⁷⁴ Comme le soutiennent Gurgis *et al*¹⁰⁸, des sujets critiques liés au sport sécuritaire à aborder, tels que le racisme, le capacitisme, le sexisme, la misogynie et l'hétérosexisme, peuvent définir de manière unique des expériences (non)sécuritaires des sportifs.¹⁰⁸ La discrimination systémique demeure une menace significative pour le bien-être individuel, ainsi, une approche intersectionnelle devrait être utilisée lors de la recherche d'un sport sécuritaire : une réalité qui pourrait ne pas encore être possible à travers les sports, les cultures ou les contextes, ou vécue de manière égale par ceux ayant des identités croisées différentes.^{105 106 125} Le tableau 5 présente les recommandations de consensus liées aux déterminants individuels/interpersonnels de la VI dans le sport.

Section 4 : Déterminants contextuels de la VI dans le sport

*Aucune situation d'abus ne peut être dissociée de son contexte socio-culturel*¹²⁶

L'environnement socioculturel influence l'action individuelle. Ci-dessous, trois groupes de variables structurelles sont considérés : (1) facteurs organisationnels : responsabilités spécifiques de chaque organisation sportive; (2) conditions sectorielles : logiques et réglementations communes au sein du secteur sportif mais non spécifiques à chaque organisation sportive; et (3) systèmes sociétaux : normes et valeurs sociales qui servent de base aux institutions de la société (voir figure 4). Ces variables interagissent de manière réciproque avec celles des autres niveaux socio-écologiques, en particulier temporels.

Tableau 5 Recommandations de consensus* liées aux déterminants individuels et interpersonnels de la violence interpersonnelle dans le sport

Public cible					
Athlètes	Entourage	Organisations sportives	État/gouvernement et société civile	Chercheurs	Recommandation de consensus
	⊗	⊗			Les Fédérations internationales et les Comités Olympiques Nationaux devraient : (1) encourager des soins et des pratiques qui tiennent compte des traumatismes et de la violence par le biais de la formation des membres de l'entourage, et (2) encourager le transfert de ces connaissances et pratiques aux Fédérations nationales membres pour mise en œuvre au niveau des structures sportives de base du sport dans leurs pays.
		⊗		⊗	Les chercheurs devraient co-créer avec les survivants pour développer des approches innovantes quant aux méthodologies de recherche, afin d'aborder les expériences de VI dans des populations diverses et/ou sous-représentées (par exemple, y compris mais sans s'y limiter aux LGBTQ+, aux personnes racisées, aux enfants, aux femmes, aux personnes en situation de handicap, aux personnes trans, aux différences de développement sexuel, à l'entourage).
				⊗	Les chercheurs devraient étudier la VI chez des jeunes athlètes évoluant dans un cheminement vers le haut niveau.
				⊗	Les chercheurs devraient comprendre et identifier l'intersection des discriminations et leurs liens avec la VI dans le sport. De plus, ils devraient quantifier les conséquences associées aux discriminations intersectionnelles.
				⊗	Les chercheurs devraient élargir le champ de recherche sur les auteurs et les victimes de la VI et se concentrer spécifiquement sur des questions de recherche pour faire progresser notre compréhension des modes opératoires des auteurs.
		⊗	⊗	⊗	Des codes de <i>safeguarding</i> universels et un système de surveillance international avec des plateformes pour le signalement, la gestion des cas, les sanctions et les indemnisations devraient être développés, mis en œuvre et évalués.

*Cinq groupes cibles au sein de l'écosystème sportif sont abordés : (1) athlètes ; (2) entourage des athlètes (comprenant à la fois l'équipe de soutien de l'athlète : entraîneur, gestionnaires, famille/tuteurs, officiels, responsable du *safeguarding*, etc. ; et l'équipe en charge de la santé et de la performance de l'athlète : spécialistes

en médecine du sport, psychologie/psychiatrie du sport, nutrition sportive, physiologie sportive, physiothérapie, etc.) ; (3) organisations sportives (comprenant des clubs locaux, des Comités Olympiques Nationaux (CNO)/Fédérations continentales et nationales, CIO/Comité international paralympique (CIP), Fédérations internationales/organismes d'événements multisports) ; (4) État/gouvernement et société civile (comprenant des pays/municipalités/villes, des organisations non sportives, des médias et des spectateurs/amateurs de sport en général) ; (5) les chercheurs qui se concentrent sur le sport constituent un groupe distinct et autonome qui s'intègre avec tous les autres.

CIO, Comité international olympique; VI, violence interpersonnelle; LGBTQ+, lesbienne, gay, bisexuel, transgenre et queer+.

Facteurs organisationnels

La littérature distingue généralement les facteurs organisationnels en : (1) climats organisationnels malsains en général et (2) absence de politiques et de pratiques de *safeguarding* en particulier.

Les climats organisationnels malsains dans le sport se caractérisent par une culture de contrôle et de coercition,^{81 127–131} peur,¹³² méfiance,^{133 134} secret¹³⁵ et un code de silence^{132 136–138} parmi d'autres aspects. Ces environnements toxiques sont associés à des techniques d'entraînement autoritaires traditionnelles^{48 81 138–146} qui réaffirment les déséquilibres de pouvoir entre les athlètes et les entraîneurs/officiels et découragent les contestations de l'autorité des entraîneurs.¹⁴⁷ Dans de tels climats, les athlètes et d'autres ont tendance à tolérer des pratiques inacceptables,^{148 149} à éviter de soulever des préoccupations en raison des désavantages potentiels (désélection, isolement, représailles, etc.)^{130 131 133 150 151} et sont désarmés.^{143 152 153} De manière inquiétante, un ancien entraîneur de niveau national condamné pour violence interpersonnelle a déclaré : 'Vous pouvez le faire parce que vous le faites avec la permission des parents. C'est trop facile.'¹⁴⁴ Des recherches qualitatives avec des témoignages de victimes/survivants et des examens indépendants des organismes sportifs soulignent que des environnements bâtis tels que les centres d'entraînement résidentiels¹³⁰ peuvent augmenter le risque en isolant physiquement les athlètes de leurs réseaux de soutien^{154–156} et d'une surveillance potentielle.¹⁵⁷ Des espaces cisnormatifs tels que les vestiaires peuvent également exposer certains individus à des expériences discriminatoires.^{110 158}

Un échec organisationnel plus évident en matière de protection est un manque de mesures relatives au sport sécuritaire.^{51 58 130 133 135 144 150 154 159–174} Derrière le manque de préparation peut se cacher une résistance organisationnelle et une inaction¹⁷⁵ qui découlent d'un profond malaise et d'un décalage avec le sujet de la VI,^{171 176} un manque d'attention consacré à l'équité, à la diversité et à l'inclusion,¹³⁴ et un manque de leadership.¹⁶⁷ Par exemple, les organisations restent réticentes à reconnaître leurs problèmes de *safeguarding* en raison des dommages potentiels à leur réputation et des pertes financières qui en résultent,¹⁷⁷ ou adoptent simplement une approche de conformité minimale.¹⁷⁸ De plus, le travail de *safeguarding* reste une priorité faible,¹⁶¹ mal financé^{162 167} et injustement dépendant des bénévoles.^{130 161 171 179} En raison de la nature 'exigeante, émotionnelle, sensible, difficile et peu reconnue'¹⁷² du travail, souvent perçu comme 'non productif sur le plan commercial'¹³⁰ peu importe la bonne volonté qui existe, la capacité organisationnelle en matière de *safeguarding* échoue dans ces conditions.¹⁷¹

Conditions sectorielles

Les conditions sectorielles dérivent généralement de la nature même du sport (sa quête de haute performance et sa position relativement autonome dans la société). La croyance sociale naïve par rapport au caractère naturellement bon du sport,¹⁷⁶ ou le Grand Mythe du Sport selon les mots de Coakley¹⁸⁰, empêche les sportifs de reconnaître et de se prémunir contre les dimensions négatives du sport,^{131 144 176} et permet aux auteurs d'infractions à tous les niveaux de compétition de se cacher sous le 'coup de la respectabilité et de la crédibilité qui [provient] de leur association'.^{144 181} Enracinée et difficile à déraciner, l'éthique sportive^{182 183} instaure une vulnérabilité à travers des idéologies de 'gagner à tout prix',^{134 184} telles que 'accepter le risque et jouer malgré la douleur', 'sacrifier la santé et le bien-être pour le succès'^{145 185} et 'refuser d'accepter des limites', qui normalisent des pratiques nuisibles.^{52 81 143 146 165 186} et mettent de côté les droits humains et les principes de *safeguarding*.^{8 184}

Ces idéologies spécifiques au sport se reflètent dans, et sont renforcées par, des réglementations spécifiques au sport telles que le financement basé sur la performance et les systèmes d'embauche/rétention.^{81 133 149 154 187} Conçues pour la course aux médailles, basées sur la performance, le financement conditionnel à la performance a pour effet de définir des priorités

(performance plutôt que bien-être) et d'exercer une pression sur les organisations qui en bénéficient¹³⁰ et les entraîneurs⁸¹ pour qu'ils adoptent des stratégies dominantes envers les athlètes.⁸⁷ Un tel soutien conditionnel consolide les distorsions de pouvoir chez les entraîneurs/officiels et laisse les athlètes traités comme des marchandises et à leur merci.^{8 81 130} Comme mentionné précédemment, la SSPE est une caractéristique unique du secteur sportif qui nécessite une identification et un développement précoces des talents,^{176 188} et est déterminée à la fois par des choix individuels (par exemple, parents/tuteurs, entraîneurs ; voir la section Déterminants individuels et interpersonnels de la VI dans le sport) et par les exigences sectorielles. La SSPE peut se faire au détriment du bien-être des enfants et des jeunes athlètes, y compris un entraînement intensifié,¹⁷⁶ une éducation perturbée¹⁸⁹ et/ou des expériences de vie limitées en dehors du sport,¹³⁰ ce qui peut porter atteinte à leurs droits à l'éducation¹⁷⁶ et à leur capacité à contester des pratiques problématiques.¹³⁰ En raison de la brièveté des carrières sportives d'élite, 'le succès de l'industrie dépend d'un pipeline constant d'aspirants et de jeunes athlètes talentueux',¹⁷⁶ ce qui, dans les cas extrêmes, incite aux transferts internationaux et à la traite des mineurs dans certains sports. Soutenu dans ce pipeline se trouve le capitalisme racial : 'le plus grand nombre provient d'Afrique de l'Ouest avec environ 15 000 enfants chaque année'.¹⁷⁶

De la même façon que les analyses au niveau individuel/interpersonnel, la recherche sectorielle met en lumière les idéaux masculinistes^{76 183 190} et le système de classifications sexuelles binaires du sport comme une menace pour la dignité et le bien-être des athlètes.^{110 128 191}

De nombreuses conditions sectorielles découlent de ce qui est connu sous le nom d'"exceptionnalisme sportif".¹⁹² Cette philosophie et ce modèle de gouvernance d'auto-régulation et d'auto-surveillance positionnent souvent le sport comme 'une île culturelle et politique'¹²⁶ séparée de la société et au-delà du champ d'application universel des réglementations de protection de l'enfance et des procédures judiciaires de l'État/gouvernement.¹⁶⁵ L'absence de représentation des joueurs (par exemple, syndicats, comités) et la présence limitée des athlètes dans les processus décisionnels concernant leurs droits^{134 154 163} réduisent le pouvoir des athlètes à aider à protéger leur bien-être¹⁹³ et entravent l'impulsion à signaler la VI.¹⁵⁹

Systèmes sociétaux et temporels

Les forces historiques et géopolitiques qui oppriment, exploitent et désavantagent certains, tout en en habilitant d'autres,¹⁹⁴ façonnent le monde social dans lequel le sport est intégré.¹⁹⁵ La VI peut être comprise comme un produit d'inégalités normatives de pouvoir social. La recherche démontre que les groupes discriminés sont plus susceptibles de subir de la VI dans le sport (tableau 2).^{2 23 151 196} Par conséquent, le racisme,¹⁹⁷ le sexisme,^{34 198–200} l'homophobie,^{36 51 201} la hétéronormativité,^{191 202} le capacitisme,^{112 151} la stigmatisation liée au poids^{81 129 130 203} et d'autres biais perpétuent une exposition inégale à la VI dans le sport.

Ces préjugés peuvent créer une dualité unique et troublante pour les groupes méritant l'équité, qui sont rendus à la fois *hyper* visibles en tant que perpétuels « autres », et *invisibles* en tant que figures stéréotypées niées de leur pleine humanité.^{69 105 112} Les types de VI insidieux^{204 205} et la douleur psychologique cumulée causée par la VI²⁰⁶ demeurent au sein de ces systèmes sociétaux. Les théories de la VI/maltraitance des enfants dans le sport doivent être informées par la connaissance de la façon dont une société pense aux enfants et à l'enfance.^{207–209} La relation entraîneur-athlète, dans sa configuration dominante, est un produit des discours plus larges sur la relation adulte-enfant. Dans les cultures avec un discours disciplinaire proéminent—sans doute une position universelle—l'abus d'enfants dans le sport peut être rationalisé par, par exemple, les notions des écoles publiques anglaises de 'qui ne châtie pas, gâte l'enfant',⁹² ou les idées confucéennes de "frapper avec amour".^{140 165 210} De

même, les notions dominantes de genre façonnent ce qui est (ou n'est pas) approprié pour les sportifs à des niveaux sectoriels et organisationnels, et comment la VI est définie.²⁰⁵ L'idéologie patriarcale produit des normes hiérarchiques qui subordonnent

les filles/femmes, mais nuisent à tous.^{163 211} Par exemple, la masculinité hégémonique féminise la victimisation, obstruant la reconnaissance et la divulgation de la VI par les garçons/hommes ^{58 135 144 212 213} malgré sa prévalence évidente.²¹⁴

Tableau 6 Recommandations de consensus* liées aux déterminants contextuels de la violence interpersonnelle dans le sport

Public cible					
Athlètes	Entourage	Organisations sportives	État/gouvernement et société civile	Chercheurs	Recommandation de consensus
			⊗		La production et l'engagement médiatiques peuvent soit réaffirmer, soit remettre en question des normes et des pratiques considérées comme allant de soi qui peuvent nuire et déshumaniser les athlètes. Les producteurs de médias doivent être responsables et éthiques dans leur couverture de l'information.
		⊗	⊗		L'État, la société civile et les organisations sportives devraient améliorer leur collaboration, en reconnaissant les rôles et responsabilités distincts mais complémentaires des différents acteurs pour aborder la violence interpersonnelle dans et à travers le sport, ainsi que la nécessité d'approches locales contextualisées pour la prévention et la réponse.
		⊗	⊗		L'État, la société civile et les organisations sportives devraient reconnaître le sport comme une institution sociale et culturelle qui, comme d'autres, est souvent un lieu de VI et collaborer pour développer des stratégies pour y remédier tout en réalisant le potentiel protecteur, préventif et thérapeutique de la participation sportive.
		⊗	⊗		L'État, la société civile et les organisations sportives devraient s'assurer que leurs politiques, leur personnel, leurs pratiques et leurs procédures plaident en faveur et soutiennent de manière proactive la réalisation des droits des enfants, des droits humains et du bien-être dans et à travers le sport.
		⊗			Les organisations sportives doivent s'assurer que les initiatives de prévention et de réponse sont : (1) adaptées aux niveaux auxquels les problèmes apparaissent pour traiter les déterminants multimodaux en jeu, et (2) développées en collaboration avec l'État et la société civile.
	⊗	⊗			Les organisations sportives doivent reconnaître que les programmes axés sur la performance ou le profit comportent des risques inhérents de VI et doivent donc préparer des mesures pour atténuer ces risques.
	⊗	⊗			Les organisations sportives doivent s'assurer que les athlètes de leur sport sont conscients de leurs droits en vertu de la législation, des traités et des politiques nationales et/ou internationales pertinentes.
			⊗	⊗	Les chercheurs devraient évaluer les risques de préjudice provenant des environnements en ligne sur les athlètes et leur entourage, alors que le monde en ligne continue d'étendre son influence dans la société. Les politiques et les pratiques de protection devraient spécifiquement mentionner les environnements en ligne dans les initiatives de prévention et de réponse.

*Cinq groupes cibles au sein de l'écosystème sportif sont abordés : (1) athlètes ; (2) entourage des athlètes (comprenant à la fois l'équipe de soutien de l'athlète : entraîneur, manager, famille/soignants, officiels, responsable de la protection, etc. ; et l'équipe en charge de la santé et la performance de l'athlète : spécialiste en médecine du sport, psychologie/psychiatrie du sport, nutrition sportive, physiologie sportive, physiothérapie, etc.) ; (3) organisations sportives (comprenant les clubs locaux, les Comités Olympiques Nationaux (CNO)/Fédérations continentales et nationales, le CIO/Comité international paralympique (CIP), les Fédérations internationales/organisateurs d'événements multisports) ; (4) État/gouvernement et société civile (comprenant les pays/municipalités, organisations non sportives, médias et spectateurs/suiveurs sportifs en général) ; (5) les chercheurs qui se concentrent sur le sport constituent un groupe distinct qui s'intègre avec tous les autres. CIO, Comité international olympique ; VI, violence interpersonnelle.

Les normes masculinistes, par conséquent, peuvent promouvoir la 'culture du viol' mais aussi façonner les réponses des victimes/survivants. Les garçons/hommes qui sont victimes peuvent répondre '...en poussant encore plus loin les normes hyper-masculinistes du sport masculin, par exemple, en s'engageant dans une consommation excessive d'alcool ou de violence'.¹³⁵ Ces récits peuvent endosser ou promouvoir des mythes sur la VI qui influencent les réponses organisationnelles aux victimes/survivants. La signification politique croissante du

succès sportif international et la 'course aux armements sportifs mondiaux'²¹⁵ ont formé le contexte dans lequel le financement basé sur la performance et la SSPES se sont développés et intensifiés.^{124 176} La commercialisation, par conséquent, facilite et maximise la déshumanisation des athlètes,²¹⁶ exprimée comme une marchandisation^{32 195} et une glorification macabre.^{175 217} Le comportement des spectateurs, les médias de masse et l'adhésion des consommateurs associés peuvent représenter et renforcer des idéologies sportives nuisibles.¹⁴⁶ Les médias

sociaux constituent une caisse de résonance^{218 219} par lequel la misogynie, le racisme et les menaces de violence se renforcent,^{124 199 219 220} les entraîneurs et autres auteurs de violences gagnent la confiance des victimes²²¹ et le harcèlement de genre(s) surgit parmi les pairs.^{23 222} La violence médiatique/en ligne peut causer des dommages psychologiques aux sportifs¹²⁴ et maintenir des hiérarchies de genre, raciales, religieuses et autres.^{199 200 218 219} Il reste encore beaucoup à découvrir sur cet espace hybride en pleine croissance, où les réalités en ligne et hors ligne se mêlent. Le tableau 6 présente les recommandations de consensus liées aux déterminants contextuels de la VI dans le sport. Les variables de la section 3 : « Déterminants individuels et interpersonnels de la VI dans le sport » et ceux de la section 4 : « Déterminants contextuels de la VI dans le sport » sont distinctes mais interconnectées, interagissant à travers les niveaux socio-écologiques pour faciliter ou entraver la VI dans le sport. Par exemple, les idéologies de performance dominantes aux niveaux organisationnel et sectoriel influencent de manière significative les pratiques d'entraînement, les attentes des tuteurs/familles et les comportements des athlètes au sein du sport au niveau individuel/interpersonnel.¹⁴³ Les changements historiques et générationnels dans les valeurs sociales normatives (niveau temporel) peuvent également impacter les attentes mutuelles, la tolérance et l'acceptation des comportements (niveau individuel/interpersonnel). La nature des idéologies de performance, des pratiques d'entraînement, des attentes des soignants/familles, des comportements des athlètes dans le sport et des mouvements socioculturels et des tendances mondiales est donc réciproquement dynamique.^{68-71 105-107 223} La VI dans le sport est complexe et nécessite des solutions à multiples échelles, multicouches et multidisciplinaires.

Section 5 : Vers des solutions pour la VI dans le sport

Des études sélectionnées qui traitent de la prévention et/ou de la réponse à la VI dans le sport sont examinées ci-dessous, en mettant l'accent sur les lacunes. Les articles examinés (n=52) étaient orientés soit vers le niveau des athlètes (49 % ; c'est-à-dire, tous, enfants/jeunes et filles/femmes) soit vers le niveau organisationnel (51 %).

Populations d'athlètes

Interventions axées sur les athlètes

Malgré l'existence de politiques nationales et internationales concernant la violence interpersonnelle et les mécanismes de signalement, la sensibilisation à l'existence de ces politiques et à leur accessibilité en toute sécurité est faible parmi les athlètes.^{40 193} Par exemple, des recherches soulignent le manque de connaissances pratiques chez les enfants et les jeunes athlètes concernant l'endroit où signaler la VI, ainsi que la perception que les individus en position de pouvoir assument peu de responsabilité face à la protection des athlètes quant à la VI.²²⁴

Bien que peu d'initiatives spécifiques aux jeunes aient été évaluées, des études qualitatives montrent que les infrastructures nationales et internationales de protection dans le sport pour les jeunes ont une influence limitée et sont souvent sous-financées et sous-utilisées.^{202 224} Les voix des jeunes sont rarement intégrées dans la conception des initiatives en raison d'une série de barrières.²²⁵ Notamment, bien que les manuscrits examinés se soient concentrés sur les enfants et jeunes athlètes, ces préoccupations s'appliquent à tous les athlètes.

Interventions spécifiques au genre

Les études sur la prévention de la violence sexuelle à l'encontre des filles/femmes soulignent collectivement la nécessité d'une approche à plusieurs niveaux, englobant des changements d'attitudes et des changements culturels, ainsi que des ajustements structurels et sociaux.^{160 162 193} Des rôles dédiés au sein des institutions sportives pourraient inciter à l'action à des niveaux organisationnels.¹⁶² En même temps, les organisations sportives ont besoin de renforcer leurs capacités et d'un soutien externe de la part du secteur spécialisé sur la réponse à la VI pour développer et mettre en œuvre des rôles et initiatives de *safeguarding* efficaces.¹⁶⁰ Des programmes au niveau interpersonnel conçus pour prévenir la VI dans le sport parmi les

hommes/garçons ont englobé des programmes d'intervention des témoins et des programmes de défense des droits qui pourraient être appliqués plus largement à tous les groupes d'athlètes.²²⁶⁻²³² Élargir le champ de recherche au-delà du paradigme de l'auteur masculin-victime féminine et de l'approche binaire du genre est également crucial.

Athlètes ayant vécu des niveaux plus élevés de VI

Peu d'études ont examiné la prévention de la VI parmi les groupes d'athlètes qui peuvent vivre des niveaux plus élevés de VI, par exemple, les athlètes racialement/culturellement et linguistiquement divers, para, autochtones et OSIGVS. Les modèles de *safeguarding* spécifiques aux enfants en situation du handicap se sont appuyés sur des données qualitatives représentant les voix des athlètes.²³³ Ceci pourrait constituer d'importants modèles potentiels pour le développement d'initiatives de *safeguarding* à l'avenir ; cependant, ils n'ont pas été évalués pour leur efficacité et devraient être renforcés par des recherches futures. Il est à noter qu'il y a une absence d'études axées spécifiquement sur les hommes/garçons, qui pourraient également bénéficier d'approches individualisées visant à réduire la stigmatisation et à normaliser le signalement de la violence interpersonnelle.

Organisations sportives

La littérature examinée met en lumière des initiatives organisationnelles de *safeguarding*, dont beaucoup sont déjà mises en pratique, telles que des formations et des politiques,²³⁴ codes de conduite,¹⁶⁷ éducation, formation,^{129 167} mise en œuvre de politiques^{161 235} et traitement des dynamiques de pouvoir et des pratiques d'entraînement liées aux risques de violence interpersonnelle.⁸³ Certaines initiatives privilégient l'inclusion des athlètes.³⁵ Certaines études ont décrit des initiatives spécifiques de *safeguarding*,^{143 160 161 236 237} et seules deux ont été évaluées pour leur efficacité : la prévention du bizutage²³⁶ et la mise en œuvre des 'Standards internationaux relatifs au *safeguarding*'.¹³⁴ Bien que cela ne fasse pas partie de cette revue, l'investigation la plus substantielle sur l'efficacité du *safeguarding* dans le sport semble être l'étude de Brackenridge *et al* de 2006 ayant porté sur le football britannique.²³⁸

Dans les études examinées, certaines fédérations sportives et clubs ont activement nié l'existence de la violence interpersonnelle dirigée vers les athlètes et ont affirmé qu'il y avait peu de besoin de politiques et de pratiques de *safeguarding*.^{50 202} Par exemple, une étude récente de 10 grandes fédérations sportives suédoises a révélé que les fédérations avaient 'pris peu ou aucune mesure contre les abus sexuels'.¹⁵⁰ Malgré la reconnaissance unanime des abus sexuels sur les enfants dans le sport comme étant 'absolument inacceptables' par les fédérations participantes,²³⁹ la majorité a été décrite comme perpétuant une 'culture du silence' autour de la question¹⁵⁰ partiellement pour éviter les scandales passés qui ont paralysé d'autres programmes sportifs. Dans une autre étude, seulement 50 % des 8571 clubs sportifs allemands considéraient la prévention de la violence sexuelle comme un sujet pertinent.²⁰²

Orientations pour la recherche et la pratique axées sur les solutions

Il y a un manque de recherche axée sur les solutions dans la littérature existante. Dans notre revue, seules 52 citations se concentraient sur le *safeguarding*, dont la majorité étaient descriptives, se focalisant uniquement sur la définition du problème ou conçues uniquement pour identifier les facteurs de risque. Les articles proposant des stratégies de *safeguarding*, bien que prometteurs, n'avaient pas été évalués empiriquement pour leur efficacité ou avaient été examinés dans des études présentant des limitations d'échantillonnage ou méthodologiques (par exemple, petits échantillons de convenance, études de cas). Une plus grande variété de recherches, y compris celles qui sont plus méthodologiquement empiriques, peut attirer davantage, et de manière plus spécifique, l'attention sur la recherche axée sur les solutions. Seules cinq des études examinées étaient conçues pour évaluer l'efficacité ou l'efficacité d'une stratégie ou d'une politique de *safeguarding* spécifique. De plus, les interventions se concentraient principalement sur la violence sexuelle, omettant d'autres types de VI (voir tableau 1). Cela met en évidence le sous-investissement au cours des 15 dernières années dans la

recherche fondée sur des preuves visant à créer des stratégies de prévention et de réponse à la VI dans le sport. Malgré cela, de nombreuses organisations utilisent actuellement une forme de stratégie de prévention et de réponse à la VI, d'approche de *safeguarding* et/ou de politiques qu'elles estiment efficaces. Le développement d'un éventail de stratégies de *safeguarding* efficaces, fondées sur des évidences scientifiques, est crucial. Aucun des articles examinés ne s'est principalement concentré sur la promotion du dévoilement ou du signalement de la VI dans le sport. Cela contraste avec les nombreux articles abordant à ce sujet dans les milieux universitaires.^{240 241} Il est nécessaire de mener des recherches visant à favoriser le dévoilement et le signalement de la VI dans le sport. En même temps, les travaux académiques abordant les systèmes 'en amont', tels que les environnements psychologiquement sécuritaires où il est possible de prendre le risque de se manifester sans craindre de conséquences négatives, doivent également s'élargir. Le contexte sportif interagit avec les systèmes de dévoilement et de signalement ; les deux doivent être sains et centrés sur l'athlète. Peu de recherches axées sur des solutions intègrent les perspectives de multiples parties prenantes, y compris les enfants et les jeunes athlètes. Étant donné les avantages de 'triangler' les perspectives et les expériences de divers groupes de parties prenantes dans la conception des initiatives de *safeguarding*, il s'agit d'une lacune cruciale.^{83 242-244} Bien qu'il y ait une reconnaissance de la valeur de la voix des enfants dans le sport, des barrières telles qu'une forte implication des adultes dans l'administration sportive entravent leur incorporation.²²⁵ Un changement de culture organisationnelle et l'utilisation de nouvelles méthodes, telles que les technologies numériques, peuvent aider à faciliter efficacement la voix des enfants et à

atténuer les abus. Il est également essentiel de veiller à ce que les groupes marginalisés, par exemple, les individus de cultures diverses, les personnes en situation de handicap, les autochtones, ainsi que ceux de genres et de caractéristiques sexuelles, aient leur voix entendue.²³³ Comme mentionné précédemment, certaines fédérations sportives et clubs n'ont pas pleinement reconnu, soutenu de manière adéquate ou répondu à la violence interpersonnelle dans le sport.^{150 175 202} Cela souligne la nécessité pour toutes les fédérations sportives du pays de donner la priorité au *safeguarding* et au bien-être des participants. Le tableau 7 présente des recommandations de consensus liées aux solutions pour la violence interpersonnelle et le *safeguarding* dans le sport.

Limitations

Cette déclaration de consensus a été systématiquement planifiée et exécutée, mais présente plusieurs limitations. Tout d'abord, parce que l'objectif des RL est de cartographier les évidences scientifiques, et les méthodes peuvent être ajustées en fonction des contraintes de temps, les études empiriques incluses n'ayant pas été évaluées de manière critique. De plus, une mise à jour de recherche n'a pas été effectuée dans toutes les bases de données au-delà de décembre 2022 ; cependant, un repérage des citations ultérieures et une recherche sur Google Scholar ont été effectués en juillet 2023, ce qui a permis l'inclusion de 15 manuscrits récents sur ce sujet. En raison des limites de portée et de calendrier du projet, la littérature grise incluse dans ce consensus était limitée aux rapports et déclarations dont les coauteurs avaient connaissance et/ou accès. Certains extracteurs de données n'étaient pas également révisés aux niveaux du titre/abstract et du texte intégral, et vice versa.

Tableau 7 Recommandations de consensus* liées aux solutions pour la violence interpersonnelle et le *safeguarding* dans le sport

Public cible					
Athlètes	Entourage	Organisations sportives	Etat/gouvernement et société civile	Chercheurs	Recommandation de consensus
		⊗	⊗		L'État/gouvernement et les organisations sportives (inter)nationales devraient reconnaître et assumer la responsabilité de traiter les préoccupations relatives au <i>safeguarding</i> des athlètes, en particulier pour les groupes d'athlètes vivant des niveaux plus élevés de violence interpersonnelle.
		⊗	⊗		En collaboration avec l'État/gouvernement, les organisations sportives (inter)nationales devraient mettre en œuvre un éventail complet de politiques et de pratiques de prévention et de réponse en matière de <i>safeguarding</i> des athlètes. Dans un premier temps, des approches 'fondées sur des évidences scientifiques' devraient être privilégiées, jusqu'à ce que des stratégies de politiques et de pratiques 'fondées sur des données probantes' suffisantes soient disponibles pour améliorer la protection des athlètes.
	⊗			⊗	Les chercheurs devraient intégrer les perspectives de multiples parties prenantes dans la recherche sur le <i>safeguarding</i> (par exemple, athlètes, parents, entraîneurs), chaque fois que cela est possible, et particulièrement lorsqu'il s'agit d'approches spécifiques aux groupes d'enfants, d'adolescents et/ou d'athlètes vivant des niveaux plus élevés de VI.
		⊗	⊗	⊗	L'État/gouvernement et les organisations sportives (inter)nationales devraient investir des ressources suffisantes pour la mise en œuvre et l'évaluation continue des initiatives de prévention et de réponse à la VI, ainsi que participer à des recherches visant à favoriser le <i>safeguarding</i> des athlètes.
		⊗		⊗	Les organisations sportives devraient collaborer avec des chercheurs pour traduire les résultats des études en pratiques, afin d'augmenter le nombre de stratégies de prévention et de réponse en matière de <i>safeguarding</i> disponibles pour les organisations sportives afin d'améliorer la protection des athlètes.
		⊗		⊗	Les organisations sportives devraient collaborer avec des chercheurs pour évaluer l'efficacité des stratégies de prévention et de réponse en matière de <i>safeguarding</i> existantes dans le sport (par exemple, programmes d'éducation, politiques de

		<i>safeguarding</i> , processus de signalement), en particulier celles largement utilisées.
	⊗	La recherche devrait évaluer l'efficacité du dévoilement de la VI et des processus de signalement pour améliorer le <i>safeguarding</i> des athlètes.
	⊗	Les chercheurs devraient donner la priorité à la réalisation d'études sur le <i>safeguarding</i> des athlètes en se concentrant à la fois sur l'évaluation des stratégies actuelles de <i>safeguarding</i> dans le sport et sur le développement de nouvelles stratégies conçues pour répondre aux besoins spécifiques de prévention et de réponse en matière de <i>safeguarding</i> des athlètes. Cela garantirait que les programmes sportifs connaissent quelles stratégies fonctionnent, pour qui et dans quel contexte.
	⊗	La recherche sur le <i>safeguarding</i> des athlètes devrait incorporer des conceptions de recherche fondées sur des théories qui aident à déterminer l'efficacité des stratégies de prévention et de réponse en matière de <i>safeguarding</i> dans le contexte sportif. Cela devrait impliquer l'utilisation de conceptions de recherche qui peuvent aider à déterminer la causalité entre les interventions de <i>safeguarding</i> et les résultats en matière de sécurité (par exemple, essais contrôlés randomisés, comparaisons au sein des études, analyses d'impact qualitatives).
	⊗	Les chercheurs devraient adopter des stratégies de prévention et de réponse en matière de <i>safeguarding</i> fondées sur des données probantes (par exemple, intervention des témoins, approches sensibles aux traumatismes, éducation au <i>safeguarding</i>) provenant d'autres secteurs (par exemple, organisations au service des jeunes, psychologie, soins de santé), et évaluer leur efficacité dans le contexte sportif. Cela aiderait à augmenter le nombre de stratégies de <i>safeguarding</i> basées sur des évidences scientifiques disponibles pour la mise en œuvre par les organisations sportives.

*Cinq groupes cibles au sein de l'écosystème sportif sont abordés : (1) athlètes ; (2) entourage des athlètes (comprenant à la fois l'équipe de soutien de l'athlète : entraîneur, manager, famille/soignants, officiels, responsable de la protection, etc. ; et l'équipe en charge de la santé et de la performance de l'athlète : spécialistes en médecine du sport, psychologie/psychiatrie du sport, nutrition sportive, physiologie sportive, physiothérapie, etc.) ; (3) organisations sportives (comprenant les clubs locaux, les Comités Olympiques Nationaux (CNO)/Fédérations continentales et nationales, le CIO/Comité international paralympique (CIP), les Fédérations internationales/organismes d'événements multisports) ; (4) État/gouvernement et société civile (comprenant les pays/municipalités, organisations non sportives, médias et spectateurs/suiveurs sportifs en général) ; (5) les chercheurs qui se concentrent sur le sport constituent un groupe distinct qui s'intègre avec tous les autres. CIO, Comité international olympique ; VI, violence interpersonnelle.

DISCUSSION

Cet article et son modèle conceptuel reconnaissent le potentiel de changement systémique (plasticité) dans les contextes sportifs. Adopter une telle approche repose sur un changement à de multiples niveaux (figure 4) et est intrinsèquement optimiste : l'article affirme que l'application des connaissances évolutives présentées ici peut aider à protéger le sport.⁵ Alors que les données présentées confirment les mots de Brackenridge, 'le sport n'est pas un espace sacré',^{4 245 246} diverses études affirment également que les valeurs fondamentales du sport sont positives et peuvent élever et unir les gens à travers le temps et l'espace.^{109 247–249} L'immense portée mondiale du sport nécessite une réflexion sur l'incongruité entre les vertus du sport et le 'venin' de l'abus. La plupart des gens ne s'engagent pas dans le sport en s'attendant à vivre de la violence interpersonnelle. Au contraire, ils recherchent souvent la camaraderie, la joie de l'effort, la célébration de l'esprit humain, le travail d'équipe, le sentiment d'appartenance et les vertus que le sport procure.^{109 247–249} La violence interpersonnelle n'a pas de place légitime dans le sport. Elle est contraire aux attributs souhaitables du sport et les mine.

Cinq recommandations générales pour tous au sein de l'écosystème sportif émergent de cette revue (figure 5) :

- 1. Considérer le sport sécuritaire comme la responsabilité de tous.
- 2. Reconnaître que le sport sécuritaire est pour tous au sein de l'écosystème sportif.
- 3. Encourager la sensibilisation, l'adoption et la mise en œuvre des connaissances scientifiques actuelles sur le *safeguarding* dans le sport.
- 4. Encourager un sport centré sur l'athlète, en mettant l'accent sur le soin mutuel et le respect.
- 5. Tendre la main aux voix ignorées et intégrer des perspectives mondiales dans le sport sécuritaire.

Adressées à tous au sein de l'écosystème sportif, ces cinq recommandations consensuelles ont été présentées sous forme de déclarations de vote lors du processus Delphi et ont atteint un accord de 80 % parmi les membres du panel d'experts. Pour appliquer ces recommandations, cinq lignes directrices basées sur des théories et pouvant être réalisables sont fournies ci-après.



Figure 5 Recommandations consensuelles globales. Adressées à tous au sein de l'écosystème sportif, ces cinq recommandations consensuelles globales ont été présentées sous forme de déclarations de vote lors du processus Delphi et ont atteint un accord de 80 % parmi les membres du panel d'experts.

1. Prioriser la santé relationnelle

À travers les aspects interconnectés de l'écosystème sportif (entre organisations et athlètes, parmi les membres de l'entourage, etc.), des relations saines qui sont sécuritaires, stables et bienveillantes²⁵⁰ doivent exister. Lorsque les relations dans le sport causent des dommages et des souffrances durables, le sport laisse tomber ses participants et ne réalise pas son potentiel. En revanche, favoriser la santé relationnelle soutient une éthique de soin au sein du sport et renforce le rôle galvanisateur du sport dans la société.^{251 252} En pratique, la santé relationnelle nécessite que la confiance et la communication soient établies entre les sportifs et les organisations. À des niveaux individuels/interpersonnels, cela est intuitif (par exemple, entre entraîneur, parent/pourvoyeur de soins et athlète^{83 253}), et bien que les expériences de VI soient hautement subjectives/personnelles,²⁵⁴ la recherche suggère qu'une distinction ressentie entre des relations plus saines et moins saines peut être discernée.^{255–257} La santé relationnelle peut être étendue aux niveaux sectoriels et sociétaux.

Par exemple, les organisations sportives nationales pourraient se rassembler pour développer des codes de sport sécuritaire communs, informés par les connaissances scientifiques actuelles, les contextes culturels et des consultations pluridisciplinaires étendues au sein et en-dehors du sport. Cela pourrait être accompagné de manuels, d'outils de classification et de directives procédurales afin de promouvoir une approche unifiée de la prévention et de la réponse à la VI, bénéficiant de manière égale et mesurable aux organisations sportives participantes—soulignant que le sport sécuritaire est la responsabilité de tous.

2. Intégrer le safeguarding avec les valeurs du sport

Des environnements sportifs sécuritaires et un succès sportif de haut niveau peuvent aller de pair. Comme le souligne l'étude de Mallett et Lara-Bercial²⁵⁸ sur les entraîneurs qui enchaînent les succès, les philosophies sportives axées sur la conscience professionnelle, sur un but supérieur et sur la croissance personnelle peuvent également mettre l'accent sur des valeurs traditionnelles du sport (d'élite) telles que la réussite.²⁵⁸ De cette manière, le 'sport sécuritaire peut bien s'harmoniser' avec la culture sportive (d'élite), y compris les objectifs liés à la performance et la recherche d'une amélioration continue.¹⁸⁴ Cette approche axée sur les forces (plutôt qu'une approche de correction des déficits) a montré qu'elle optimise la performance et le bien-être dans des contextes non sportifs.²⁵⁹ Bien qu'il faille reconnaître que les valeurs sportives orientées vers la performance peuvent être mal utilisées (voir tableau 6), en tirant parti de manière responsable et réfléchie des éléments positifs du sport, les efforts de *safeguarding* peuvent trouver une meilleure

adoption et efficacité parmi les sportifs. Pour y parvenir, il faut inclure explicitement le sport sécuritaire dans le concept de réussite sportive, soutenir les mesures de *safeguarding* par un climat d'autonomisation et un renforcement positif, demander régulièrement des retours d'expérience aux athlètes et trouver des moyens de mesurer et d'augmenter le soin et le respect mutuels au sein des environnements sportifs.^{260 261} Le sport responsable doit être basé sur des valeurs,²⁶² ainsi qu'axé sur l'athlète et centré sur l'enfant^{263 264}—en mettant l'accent sur leurs voix non entendues. Élargir le concept central du sport au-delà de la victoire pour inclure le bien-être peut également mettre en avant la croissance personnelle et les expériences de vie au-delà du sport.²⁶⁵

3. Mettre en œuvre des prises en charge et des approches sensibles aux traumatismes et à la violence

Dans les soins et les approches sensibles au trauma et à la violence (ASTV), pour une prévention, une identification, une évaluation et une récupération complètes du trauma, l'engagement interdisciplinaire et professionnel (par exemple, entre les décideurs, les entraîneurs/gestionnaires, les membres de l'entourage, les organisations sportives, etc.) est priorisé pour renforcer la confiance et garantir un suivi approprié et un traitement pour ceux nécessitant des services de santé mentale ou un soutien social. Six principes fondés sur des évidences scientifiques sous-tendent une approche sensible au trauma (sécurité ; fiabilité et transparence ; soutien par les pairs ; collaboration et mutualité ; autonomisation, voix et choix ; questions culturelles, historiques et de genre), renforçant le focus sur l'athlète et la voix de l'athlète.²⁶⁶ Une approche sensible à la violence reconnaît les caractéristiques structurelles de la violence qui résident dans le contexte socio-écologique (figure 4²⁶⁷). Ceci est particulièrement important dans les environnements sportifs, où des idéologies, des comportements et des attentes nuisibles sont souvent intériorisés par les athlètes et d'autres acteurs du sport—rendant leur déracinement plus difficile.^{8 82 127 131 268} Notamment, mesurer l'ASTV devient de plus en plus faisable ; les mesures existantes devraient être adaptées au sport.²⁶⁷

4. Intégrer les principes de la science de l'implémentation

La science de l'implémentation est l'étude scientifique des processus et des méthodologies qui favorisent l'adoption d'interventions fondées sur des évidences scientifiques dans la pratique et les politiques du monde réel. Adaptés pour fournir des compréhensions à plusieurs niveaux des expériences socialement construites, les modèles de science de l'implémentation utilisent des outils de mesure standardisés pour évaluer le contexte organisationnel, la préparation au changement, l'acceptabilité, la faisabilité et la fidélité de

l'intervention. L'engagement précoce des athlètes, de l'entourage et des organisations serait un préalable à l'adoption réussie des interventions. Cela est particulièrement important lorsqu'une barrière potentielle est la négociation d'un changement de culture (par exemple, résistance organisationnelle, inaction et déni),¹⁵⁰ et les médias/espaces en ligne en tant que site d'intervention potentiel.^{124 220 269} Les principes de la science de l'implémentation se focalisent sur les voix des athlètes, intègrent les connaissances scientifiques actuelles, suivent des principes de recherche basés sur les droits de l'homme et les valeurs, et augmentent la probabilité d'efficacité. La science de l'implémentation est appropriée pour des disciplines complexes comme le sport en raison de sa couverture complète de toutes les couches socioécologiques. Le respect des lignes directrices relatives à l'établissement de rapports sur la science de la mise en œuvre permet une diffusion plus large et des comparaisons, facilitant l'implémentation à travers divers sports et pays, et intégrant des voix inaudibles et des perspectives mondiales dans le sport sécuritaire.

5. Mesurer l'efficacité

Une fois que des interventions de *safeguarding* fondées sur des évidences scientifiques sont mises en œuvre dans la pratique et les politiques sportives réelles, il est essentiel d'intégrer des méthodologies d'évaluation et d'efficacité appropriées au contexte. Bien que l'évaluation et l'amélioration soient inhérentes à la méthodologie de la science de l'implémentation, des approches spécifiques au sport sont également nécessaires.²⁷⁰ Cela est dû à la culture du silence dans le sport, aux processus courants de contrôle, de coercition et de manipulation, ainsi qu'à d'autres caractéristiques uniques, qui peuvent compromettre la dignité personnelle, l'autonomie et l'identité, permettre ou dissimuler la VI et affaiblir les mesures de *safeguarding*.^{8 9 150 193} La méthodologie des 'États d'Activation' de Brackenridge *et al* a été spécifiquement conçue pour documenter le changement culturel et guider l'évaluation des initiatives de *safeguarding* au sein du sport.^{272 273} La théorie sociocognitive de Bandura soutient le modèle de culture de *safeguarding* spécifique au sport d'Owusu-Sekyere *et al* (2021).²⁷³ Hartill et Lang¹⁷⁹ ont mené l'une des rares études représentant et enquêtant sur les perspectives de ceux qui mettent en œuvre le *safeguarding* dans les politiques sportives, soulignant les défis de mise en œuvre et d'efficacité à travers plusieurs sports.¹⁷⁹ Passer en revue de telles études peut aider les méthodologies de l'efficacité et de l'évaluation à s'harmoniser avec la culture sportive, notamment compte tenu de l'élan pour introduire des rôles de *safeguarding* dans davantage de pays et de sports (par exemple, des médiateurs sportifs, des agents de *safeguarding*). Destinées à tous au sein de l'écosystème sportif, ces cinq lignes directrices de consensus ont été présentées sous forme de déclarations de vote lors du processus Delphi et ont atteint un accord de 80 % parmi les membres du panel d'experts. Enfin, la recherche, les politiques et les pratiques efficaces en matière de *safeguarding* reposent sur les caractéristiques qualitatives du sport responsable décrites ci-dessus : camaraderie, travail d'équipe et vertus associées. Alors que les sportifs concernés à travers l'écosystème sportif reconnaissent plus facilement leur propre sentiment de sport sécuritaire, individuellement, au sein de groupes et en tant que partie des organisations sportives, et alors que des relations saines sont proactivement cultivées entre les organisations, les groupes et les individus travaillant ensemble, le *safeguarding* peut être renforcé. Ce degré de santé et de richesse relationnelle, multisectorielle, multiniveaux et multidisciplinaire, pourrait être ce qui est nécessaire pour garantir que tout le monde dans le sport puisse prospérer.

Conseils pour les cliniciens

En tant que membres de l'équipe de santé/soutien et de performance, les cliniciens en MSE peuvent jouer un rôle crucial dans le *safeguarding* dans le sport.

Trois thèmes émergents de cette revue peuvent améliorer la pratique clinique :

► Des soins informés par le traumatisme et la violence

Favoriser un environnement sécuritaire et de soutien en reconnaissant la prévalence et l'impact répandus des traumatismes. Établir un rapport tout en donnant la parole aux athlètes en utilisant des questions ouvertes comme 'Comment se passent les choses avec le tournoi ?' ou 'Peux-tu me parler de la réunion d'équipe ?' Cela favorise la transparence, la collaboration et la confiance.^{274 275}

► Une approche multidisciplinaire

Les équipes de traitement et de rétablissement devraient inclure des cliniciens en MSE, des professionnels de la santé mentale et des travailleurs sociaux selon les besoins du cas en question. Les acteurs de terrain devraient éviter les rôles d'enquête et se concentrer sur l'écoute réflexive (par exemple, 'Je suis désolé que cela vous soit arrivé'), en orientant les patients vers des spécialistes appropriés. Cela peut inclure du personnel au sein des organismes légaux de protection et/ou du personnel dans l'environnement du clinicien ayant des responsabilités désignées similaires. Dans de nombreux cas, les acteurs de terrain sont des personnes qui ont la responsabilité légale de signaler ; il est essentiel que les athlètes et les familles comprennent cela et connaissent les procédures de signalement locales. Les cliniciens impliqués dans un travail médico-légal doivent noter que les systèmes de santé et juridiques diffèrent souvent dans leurs approches de la VI, y compris la terminologie.^{252 274–277}

► Une perspective socioécologique

Adoptez une vue holistique des athlètes, en tenant compte de leurs relations et de leurs environnements. Demandez-leur qui sont les personnes importantes dans leur vie et recherchez des signes de relations saines ou malsaines. Une évaluation plus large des variables contextuelles et des facteurs sociaux peut être intégrée même dans des situations cliniques.^{250 275 278}

CONCLUSION

Le sujet de la VI et du *safeguarding* dans le sport a évolué dans la littérature académique et grise. La reconnaissance et l'attention généralisées accordées à cette question par tous les acteurs de l'écosystème sportif soutiennent la nécessité d'une déclaration de consensus actualisée et opportune sur le sujet. En proposant formellement un terme global—violence interpersonnelle—et un modèle conceptuel actualisé de la VI dans le sport avec des recommandations et des directives de consensus correspondantes, cette déclaration apporte une clarté plus inclusive au problème, aux influences contributrices et à la diversité des solutions pratiques, accessibles et durables qui auront un impact positif sur le sport mondial.

Affiliations des auteurs

- 1Departments of Medicine and Orthopaedic Surgery, Stanford University School of Medicine, Palo Alto, California, USA
- 2Department of Social and Behavioral Sciences, Yale University School of Public Health, New Haven, Connecticut, USA
- 3Medical and Scientific Department, International Olympic Committee, Lausanne, Switzerland
- 4Department of Sport and Social Sciences, Norwegian School of Sport Sciences, Oslo, Norway
- 5Centre for Child Protection & Safeguarding in Sport (CPSS), Edge Hill University, Ormskirk, UK
- 6School of Physical Education, Sport & Exercise Sciences, University of Otago, Dunedin, New Zealand
- 7Department of Psychology, Portland State University, Portland, Oregon, USA
- 8Bournemouth University, Poole, UK
- 9Department of Sociology, University of Winnipeg, Winnipeg, Manitoba, Canada
- 10Yale Child Study Center, Yale School of Medicine, New Haven, Connecticut, USA
- 11Yale School of Medicine, New Haven, Connecticut, USA
- 12Department of Family Medicine, McMaster University, Hamilton, Ontario, Canada
- 13Physical Education Department, Université Laval, Québec, Québec, Canada
- 14School of Sport, Exercise and Health Sciences, Loughborough University, Loughborough, UK
- 15Safeguarding Sport and Society, Centre of Expertise Care and Well-being, Thomas More University of Applied Sciences, Antwerp, Belgium
- 16Department of Movement and Sports Sciences, Faculty of Medicine and Health Sciences, Ghent University, Ghent, Belgium

X Yetsa A Tuakli-Wosornu @YetsaTuakli, Kirsty Burrows @Kirsty_Burrows1, Sandra L Kirby @ s. kirby@ uwinnipeg. ca, Margo Mountjoy @margo.mountjoy and Tine Vertommen @TineVertommen

Remerciements Un merci spécial à notre informaticienne dévouée Kayla Del Biondo de la Yale School of Public Health pour son professionnalisme, ses compétences, ses stratégies et ses conseils tout au long de son parcours. Merci à toute l'équipe interdépartementale de la bibliothèque médicale Cushing/Whitney de l'Université Yale, dirigée par Vermetha Polite, qui a trouvé les articles en texte intégral, ainsi qu'à Jan Glover, qui a examiné les stratégies de recherche selon le Peer Review of Electronic Search Strategies (PRESS). Merci à Hanjia Li, Rob Booth, Aline Candeo, Julia Casas Figuora, Varini Kadakia, Samantha Seneviratne, Catalina Melendro Blanco, Melanie Burton, Antonia Mungal, Nicole Johnson, Gabriela Mendoza Cueva, Jyoti Gosai, Madeline Proctor, Evelyn Kisaky, Samantha Nardella, Alexia Tam et Ioanna Kantartz, qui ont chacune généreusement donné de leur temps, de leur talent et de leur ténacité au projet tout en poursuivant leurs études. Merci à l'équipe Qualtrics dirigée par Denzil Jennings pour son soutien technique dans la gestion de l'enquête, ainsi que pour la traduction en amont et en aval de l'enquête auprès des athlètes. Merci à Gloria Viseras, Madeleine Pape, Magali Martowicz, Charlotte Groppo, Katia Mascagni, Torbjorn Soligard, Kit McConnell, Scott Sloan, Lars Englebreetsen, Michael F Bergeron et Ugur Erdener pour leur expertise et leurs conseils. Merci à Kirsty Forsdike pour ses premières contributions scientifiques au projet. Cette déclaration de consensus n'aurait pas été possible sans cette équipe dévouée de professionnels de l'information, d'experts en technologie numérique et d'experts spécialisés dans le sport, et sans notre « armée » passionnée d'étudiants en master et en doctorat. Enfin, les auteurs souhaitent exprimer une énorme gratitude aux deux athlètes qui ont participé en personne, ainsi qu'à l'ensemble des athlètes du monde entier. athletes, competing and retired, to whom this project is dedicated.

Contributeurs YAT-W et DJAR ont apporté des contributions substantielles à la conception, à la planification, à la conception et à la coordination globales et détaillées du document. Tous les auteurs ont contribué à parts égales à la rédaction et à la révision du manuscrit. YAT-W et DJAR sont garants.

Financement Les auteurs n'ont pas déclaré de subvention spécifique pour cette recherche de la part d'un organisme de financement des secteurs public, commercial ou à but non lucratif.

Conflit d'intérêt YAT-W et MM sont rédacteurs en chef adjoints de BJSM. KB est directrice de l'unité Sécurité dans le sport du CIO.

Consentement du patient pour publication Non applicable.

Approbation éthique Non applicable

Provenance et évaluation par les pairs Non commissionné ; Examen externe par des pairs.

Matériel supplémentaire Ce contenu a été fourni par l'auteur ou les auteurs. Il n'a pas été approuvé par BMJ Publishing Group Limited (BMJ) et n'a peut-être pas fait l'objet d'un examen par des pairs. Les opinions ou recommandations discutées sont uniquement celles de l'auteur ou des auteurs et ne sont pas approuvées par BMJ. BMJ décline toute responsabilité découlant de la confiance accordée au contenu. Lorsque le contenu comprend des documents traduits, BMJ ne garantit pas l'exactitude et la fiabilité des traductions (y compris, mais sans s'y limiter, les réglementations locales, les directives cliniques, la terminologie, les noms et les dosages des médicaments), et n'est pas responsable des erreurs et/ou omissions résultant de la traduction et de l'adaptation ou autre.

Identifiants ORCID

Yetsa A Tuakli-Wosornu

<http://orcid.org/0000-0001-5557-6953>

Mike Hartill <http://orcid.org/0000-0002-7327-7559>

Sandra L Kirby <http://orcid.org/0000-0002-2274-4241>

Jelena G MacLeod <http://orcid.org/0000-0002-1103-6215>

Margo Mountjoy <http://orcid.org/0000-0001-8604-2014>

Sylvie Parent <http://orcid.org/0000-0002-2023-7780>

Tine Vertommen <http://orcid.org/0000-0002-9304-3741>

REFERENCES

Voir article original

Tableau supplémentaire 1. Définitions de la violence interpersonnelle envers les athlètes dans le sport.

Dans ce tableau, nous définissons (a) le terme générique commun; (b) les termes se rapportant à la violence interpersonnelle envers les enfants dans le cadre d'une relation de responsabilité, de confiance ou de pouvoir; (c) les termes se rapportant aux types de violence interpersonnelle envers les enfants dans le sport dans le contexte spécifique d'une relation de responsabilité, de confiance ou de pouvoir ; (d) les termes se rapportant aux types de violence interpersonnelle envers les athlètes de tous âges dans le sport ; (e) d'autres formes d'agression liées à la violence interpersonnelle dans le sport. Les modes de violence interpersonnelle incluent le contact, le non-contact (y compris verbal et non verbal), et la cyberharcèlement/violence en ligne, c'est-à-dire l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC).

Terme générique		
	Définition suggérée	Terminologie connexe trouvée dans la revue de la portée
Violence interpersonnelle	« L'utilisation intentionnelle de la force physique ou du pouvoir, menacée ou réelle, contre soi-même, une autre personne, ou contre un groupe ou une communauté, qui entraîne ou a une forte probabilité d'entraîner des blessures, la mort, des dommages psychologiques, un développement anormal ou une privation »¹ La violence interpersonnelle désigne l'utilisation intentionnelle² de la force physique ou du pouvoir contre d'autres personnes par un individu ou un petit groupe d'individus.³ Elle peut se manifester en ligne, être perpétrée par différents acteurs et prendre différentes formes.	• Violence • Préjudice (« harm ») • Abus • Harcèlement • Mauvais traitements • Comportements non éthiques • Harcèlement moral (« mobbing ») • Violence non accidentelle • Violation des droits humains • Comportements abusifs des dirigeants • Violence fondée sur le genre • Harcèlement fondé sur le genre • Violence à l'égard des femmes • Homophobie • Micro-agressions • Comportements transgressifs
Termes se rapportant à la violence interpersonnelle envers les enfants dans le cadre d'une relation de responsabilité, de confiance ou de pouvoir		
	Définition suggérée	Terminologie connexe trouvée dans la revue de la portée
Abus/maltraitance envers les enfants	« L'abus ou les mauvais traitements envers les enfants englobent toutes les formes de mauvais traitements physiques et/ou émotionnels, d'abus sexuels, de négligence ou de traitement négligent, ainsi que l'exploitation commerciale ou autre, entraînant un préjudice réel ou potentiel à la santé, à la survie, au développement ou à la dignité de l'enfant dans le cadre d'une relation de responsabilité, de confiance ou de pouvoir »⁴	• Maltraitance • Abus • Abus d'enfants

1 Krug, E.G., Dahlberg, L.L., Mercy, J., Zwi, A.B., & Lozano, R. (2002). *World report on violence and health*. World Health Organization.

2 Here we have chosen to adhere to World Health Organization terminology and doctrine, but we acknowledge that legal terminology and doctrine may distinguish between intent, eventual intent, and gross negligence.

3 Idem

4 Idem

Termes se rapportant à des types spécifiques de violence interpersonnelle envers les enfants dans le sport, dans le contexte particulier d'une relation de responsabilité, de confiance ou de pouvoir			
Type de violence interpersonnelle	Définition suggérée	Terminologie connexe trouvée dans la revue de la portée	Exemples de manifestations dans le sport
Abus sexuel envers les enfants	L'« abus sexuel des enfants » est défini comme : « l'implication d'un enfant dans une activité sexuelle qu'il ou elle ne comprend pas pleinement, pour laquelle il ou elle n'est pas en mesure de donner un consentement éclairé, ou pour laquelle l'enfant n'est pas préparé sur le plan développemental, ou qui enfreint les lois ou les tabous sociaux de la société. Les enfants peuvent être victimes d'abus sexuels tant par des adultes que par d'autres enfants qui sont — par nature de leur âge ou stade de développement — dans une position de responsabilité, de confiance ou de pouvoir sur la victime. ⁵		Abus sexuel sans contact : - Faire des commentaires sexuels à un jeune athlète. - Faire des blagues ou des remarques sexistes à un jeune athlète. - Forcer un jeune athlète à se masturber ou à regarder son entraîneur se masturber. - S'exhiber à un jeune athlète (exhibitionnisme). - Filmer des scènes érotiques avec un jeune athlète ou diffuser des images sexuelles d'un jeune athlète. - Regarder un jeune athlète se déshabiller, se masturber, se toucher ou toucher quelqu'un d'autre, ou lui demander de le faire (voyeurisme). Abus sexuel avec contact : - Avoir une relation intime ou sexuelle avec un athlète en dessous de l'âge légal de consentement (par exemple, sexe oral, pénétration sexuelle). - Embrasser un jeune athlète ou essayer de toucher le corps d'un jeune athlète de manière inappropriée ou sexuelle (toucher non lié à l'instruction) (par exemple, poitrine, seins ou entrejambe).
Abus physique envers les enfants	« L'abus physique désigne toute forme de blessure non accidentelle ou de préjudice physique grave infligé à un enfant ou à un jeune par une personne. L'abus physique n'est pas synonyme de discipline raisonnable. Un abus physique peut par contre résulter d'une discipline excessive ou inappropriée. L'abus physique peut inclure des coups, le fait de secouer, des brûlures et des agressions avec des objets.⁶	Châtiment corporel Punition corporelle	- Secouer, gifler, pousser, attraper ou lancer un jeune athlète. - Frapper un athlète avec la main. - Donner un coup de poing ou un coup de pied à un jeune athlète. - Frapper un athlète avec un objet dur (par exemple, un bloc-notes ou un équipement sportif) - Étrangler, asphyxier, empoisonner, brûler ou poignarder un jeune athlète. - Attraper un athlète (par exemple, par la gorge) - Battre ou renverser un athlète. - Lancer un objet à un athlète (par exemple, un équipement sportif ou un bloc-notes) - Restreindre un athlète par la force

Abus psychologique envers les enfants	L'abus psychologique « [...] se produit lorsqu'un enfant ou qu'une jeune personne est régulièrement rejetée, isolée ou effrayée par des menaces ou par le fait d'assister à [...] la violence. Cela inclut également l'hostilité, les insultes et les dénigrement, ou une froideur persistante d'une personne au point que le comportement de l'enfant ou de la jeune personne soit perturbé ou que son développement émotionnel risque d'être altéré.⁷ » Dans le sport, cela peut également prendre la forme d'actions non physiques susceptibles de causer des dommages physiques ou psychologiques à l'athlète.⁸	Abus émotionnel	• Terroriser ou menacer de violence un jeune athlète • Abus verbal et dépréciation d'un jeune athlète • Isolement et confinement du jeune athlète • Soutien ou affection insuffisants envers un jeune athlète • Forcer ou obliger un jeune athlète à réaliser des entraînements extrêmement intenses jusqu'à l'épuisement ou jusqu'à ce qu'il vomisse. • Forcer ou demander à un jeune athlète de s'entraîner alors qu'il est blessé, en dépit d'un avis médical contraire. • Forcer ou demander à un jeune athlète de réaliser des mouvements ou des techniques qui sont trop difficile pour ses capacités, l'exposant à un risque de blessures. • Forcer ou demander à un jeune athlète de s'engager dans des comportements alimentaires malsains pour atteindre le poids idéal dans son sport. • Forcer ou demander à un jeune athlète de consommer des produits dopants ou d'adopter des méthodes de dopage dans le but d'améliorer ses performances. • Forcer ou demander à un jeune athlète de suivre des traitements médicaux inappropriés. • Forcer ou demander à un jeune athlète de commettre des actes de violence : blesser un autre athlète (coups de poing, frapper avec du matériel sportif, etc.), humilier un autre athlète ou menacer de blesser un autre athlète. • Critiquer de manière excessive la performance d'un jeune athlète de façon négative. • Menacer un jeune athlète d'être exclu de l'équipe • Crier, hurler ou insulter les athlètes. • Critiquer le poids ou l'apparence d'un jeune athlète. • Injurier ou traiter un athlète de tous les noms. • Humilier un jeune athlète • Faire comprendre aux enfants qu'ils sont sans valeur, non aimés, inadéquats, ou valorisés uniquement dans la mesure où ils satisfont les besoins d'une autre personne.
--	---	------------------------	---

⁵ Organisation mondiale de la santé. (2006). Prévenir les mauvais traitements envers les enfants : un guide pour agir et générer des preuves.

⁶https://resourcecentre.savethechildren.net/pdf/SAMPLE+DRAFT_Definitions+of+Child+Abuse+and+Possible+indicators.doc/

⁷ Adapté de https://resourcecentre.savethechildren.net/pdf/SAMPLE+DRAFT_Definitions+of+Child+Abuse+and+Possible+indicators.doc/

⁸ Fortier, K., Parent, S., & Lessard, G. (2020). Mauvais traitements des enfants dans le sport : Briser le mur du silence : une revue narrative des abus physiques, sexuels, psychologiques

Négligence envers les enfants.	« La négligence inclut l'échec à fournir à l'enfant ou au jeune un apport standard adéquat en matière de nutrition, de soins médicaux, de vêtements, d'abri ou de supervision, au point où la santé ou le développement de l'enfant soit significativement compromis ou mis en grave danger. Un enfant est négligé s'il est laissé sans soins pendant de longues périodes ou abandonné. » ⁹		Négligence physique • Supervision insuffisante d'un jeune athlète dans le contexte sportif, entraînant des blessures physiques. • Permettre à un jeune athlète de participer à un entraînement ou à une compétition alors qu'il est blessé, malgré un avis médical contraire. • S'abstenir d'intervenir lorsqu'on est conscient qu'un jeune athlète adopte des comportements alimentaires problématiques pour atteindre le poids idéal dans son sport. • Échouer à garantir la sécurité de l'équipement sportif. • Entraînement dans des conditions dangereuses/non sécuritaires. Négligence médicale envers un jeune athlète dans le contexte sportif • Refuser de fournir à un jeune athlète les soins médicaux nécessaires spécifiques à son problème de santé diagnostiqué par un professionnel et résultant de la pratique de son sport. Négligence émotionnelle • Attitude permissive face au comportement antisocial ou criminel d'un jeune athlète. • Permettre à un jeune athlète de se comporter de manière violente envers un autre athlète sans intervenir. • Tolérer qu'un jeune athlète soit victime d'actes de violence de la part d'un autre athlète sans intervenir. • Autoriser un athlète à consommer de l'alcool ou des drogues lors d'activités liées au sport (par exemple, fête d'équipe, compétitions, tournois) • Laisser un jeune athlète consommer des produits dopants ou adopter des méthodes dopantes sans intervenir. • Manque de supervision d'un jeune athlète dans le contexte du sport, entraînant des abus physiques, sexuels ou psychologiques. • Être conscient qu'un jeune athlète a été victime d'abus physiques, sexuels ou psychologiques ou de négligence et ne rien faire pour le protéger. • Ne pas fournir de traitement pour les problèmes psychologiques ou psychiatriques d'un jeune athlète dans le contexte du sport (s'applique uniquement au parent) • Refuser de fournir des soins psychologiques à un jeune athlète alors qu'il en a clairement besoin. • Abandon d'un jeune athlète dans le contexte du sport. • Abandonner un jeune athlète pendant une séance d'entraînement, une compétition ou lors d'un voyage.
--------------------------------	--	--	--

			• Attention inadéquate à la préparation psychologique lors de l'apprentissage de nouvelles compétences. Négligence éducative • Demander à un jeune athlète d'abandonner l'école ou de faire une pause scolaire pour pratiquer un sport. • Manque d'attention aux besoins éducatifs
--	--	--	--

⁹ UNICEF: https://resourcecentre.savethechildren.net/pdf/SAMPLE+DRAFT_Definitions+of+Child+Abuse+and+Possible+indicators.doc/

Termes faisant référence aux types de violence interpersonnelle envers les athlètes de tous âges dans le sport ¹⁰			
Types de violence interpersonnelle	Définition suggérée	Terminologie connexe trouvée dans la revue de la portée	Exemples de manifestations dans le sport
Violence sexuelle *** Inclut le harcèlement sexuel	« Tout acte sexuel, tentative d'obtenir un acte sexuel, commentaires ou avances sexuels non désirés, ou actes de trafic, ou toute autre action dirigée contre la sexualité d'une personne par coercition, par toute personne, quelle que soit sa relation avec la victime, dans tout cadre, y compris mais sans s'y limiter à la maison et au travail ». ¹¹ Les différentes formes de violence sexuelle peuvent se produire à la fois en ligne et en personne	Harcèlement sexuel ¹² Abus sexuel, Agression sexuelle, Exploitation sexuelle Misogynie en ligne Harcèlement sur la base du genre	Verbale (sans contact) - Faire des commentaires ou des remarques sexuelles non désirées à un athlète (par exemple, sur le corps, l'apparence ou la vie sexuelle) - Faire des blagues ou des remarques sexistes à un athlète - Diminuer ou ridiculiser la performance sportive en raison du genre ou de la sexualité de l'athlète - Offrir des récompenses ou des faveurs en échange d'une relation sexuelle - Répandre des rumeurs sexuelles à propos d'un athlète c (sans contact physique) - Montrer ses parties intimes à un athlète - Voyeurisme (par exemple, observer des athlètes sous la douche) - Regard insistant/non désiré (Regard intrusif à caractère sexuel) Physique (avec contact) - Toucher inutilement et délibérément un athlète (sans lien avec l'instruction) - Toucher les parties intimes d'un athlète sans consentement ou forcer un athlète à toucher les parties intimes d'une autre personne - Contact physique non désiré (par exemple, toucher un athlète de manière indécente, embrasser ou tenter d'embrasser de force, caresses) - Forcer un athlète à avoir des relations sexuelles anales, orales ou vaginales. VS en ligne (sans contact) - Commentaires et publications exprimant le désir de s'engager dans des actes sexuels ou une proposition d'actes sexuels avec un athlète - Envoyer des messages inappropriés ou offensants à un athlète via les réseaux sociaux (par exemple, des textos à connotation sexuelle, photo à caractère sexuel explicite) Messages/post/commentaires

			misogynes sur un athlète (par exemple, les femmes n'ont pas leur place dans le sport) • Prendre une photo peu flatteuse ou inappropriée d'un athlète sans autorisation et la publier en ligne. • Commentaires à caractère sexuel sur l'apparence physique/la désirabilité sexuelle des athlètes.
Violence physique	« La violence physique est un acte visant à causer, ou entraînant, une douleur et/ou blessure physique » et « La violence physique inclut les coups, brûlures, coups de pied, coups de poing, morsures, mutilations ou meurtres, ainsi que l'utilisation d'objets ou d'armes. »¹³	Abus physique Agression physique	• Pousser, donner un coup de pied, gifler, frapper, bousculer ou secouer un athlète • Frapper un athlète avec un objet (par exemple, équipement sportif, bloc-notes) • Lancer quelque chose à un athlète (par exemple, équipement sportif, bloc-notes) • Forcer un athlète à tomber au sol ou faire tomber un athlète
Violence psychologique	« La violence psychologique (abus) désigne l'utilisation régulière et délibérée d'un éventail de mots et d'actions non physiques dans le but de manipuler, blesser, affaiblir ou effrayer une personne sur le plan mental et émotionnel ; et/ou de déformer, confondre ou influencer les pensées et les actions d'une personne dans sa vie quotidienne, modifiant ainsi son identité et nuisant à son bien-être »¹⁴ Dans le domaine du sport, cela peut également prendre la forme d'actions non physiques susceptibles de causer des dommages physiques ou psychologiques à l'athlète.¹⁵ La violence psychologique peut se produire en ligne et hors ligne sous différentes formes.	Abus psychologique Abus émotionnel Abus verbal Mauvais traitements virtuels	• Humilier ou ridiculiser un athlète • Confinement d'un athlète ou restriction de ses mouvements • Forcer un athlète à s'entraîner alors qu'il est blessé, à adopter des comportements alimentaires malsains, à consommer des produits dopants ou à suivre des traitements médicaux inappropriés • Punir par un exercice excessif (par exemple, un entraînement excessif, faire des tours de piste) • Faire des commentaires dégradants, embarrassants, humiliants, insultants ou rabaissants à l'égard d'un athlète • Crier ou hurler sur un athlète • Utiliser des mots blessants envers un athlète (par exemple, dire à un athlète qu'il est incompetent) • Démolir/briser/détruire un athlète • Humiliation liée au corps (par exemple, critiquer négativement le corps ou le poids d'un athlète) • Être critiqué, insulté ou réprimandé à cause d'une mauvaise performance • Injurier ou traiter de tous les noms. • Commentaires hostiles en ligne à l'égard des athlètes • Commentaires négatifs sur un athlète en fonction de son genre, de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son handicap et/ou de sa religion (en ligne) • Menaces physiques envers un athlète via des messages, publications ou commentaires (en ligne).

Négligence *Les athlètes adultes peuvent également être victimes de négligence dans certaines circonstances (par exemple lorsqu'ils se trouvent dans des situations de vulnérabilité et de dépendance).	La négligence inclut l'échec à fournir [à un athlète vulnérable] un apport standard adéquat en matière de nutrition, de soins médicaux, de vêtements, d'abri ou de supervision, au point où la santé ou le développement de [l'athlète] soit significativement compromis ou mis en grave danger. Un [athlète adulte vulnérable] est négligé s'il est laissé sans soins pendant de longues périodes ou abandonné. » ¹⁶		<i>Veillez consulter les manifestations de négligence chez l'enfant</i>
--	--	--	---

¹⁰ Ce consensus se concentre sur les formes de VI les plus documentées dans le sport, mais nous reconnaissons que d'autres formes de violence existent dans le sport, telles que la violence auto-dirigée, l'abus financier et la violence collective ou structurelle.

¹¹ Krug, E.G., Dahlberg, L.L., Mercy, J.A., Zwi, A.B., & Lozano, R. (2002) *World report on violence and health*. World Health Organization.

¹² Le harcèlement sexuel est défini comme « toute forme de conduite verbale, non verbale ou physique de nature sexuelle, non désirée, ayant pour but ou pour effet de violer la dignité d'une personne, en particulier lorsqu'elle crée un environnement intimidant, hostile, dégradant, humiliant ou offensant » (Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, 2011, article 40)

¹³ Provenant de <https://rm.coe.int/chapter-1-gender-identity-gender-based-violence-and-human-rights-gende/16809e1595> - page 23-24

¹⁴ Source : SafeLives : <https://safelives.org.uk/psychological-abuse#:~:text=Psychological%20abuse%20involves%20the%20regular.everyday%20lives%2C%20changing%20their%20sense>

¹⁵ Fortier, K., Parent, S., & Lessard, G. (2020). Mauvais traitements des enfants dans le sport : Briser le mur du silence : une revue narrative des abus physiques, sexuels, psychologiques et de négligence. *British Journal of Sports Medicine*, 54 (1), 4-7. <https://doi.org/10.1136/bjsports-2018-100224>

¹⁶ Adapté de l'UNICEF : https://resourcecentre.savethechildren.net/pdf/SAMPLE+DRAFT_Definitions+of+Child+Abuse+and+Possible+indicators.doc/

Autres formes d'agression en lien avec la violence interpersonnelle envers les athlètes			
Forme d'agression	Définition suggérée	Terminologie connexe trouvée dans la revue de la portée	Exemples de manifestations dans le sport
Bizutage	« Tout comportement humiliant, dégradant, abusif ou dangereux attendu d'un athlète de rang junior par un coéquipier plus senior, qui ne contribue pas au développement positif de l'athlète, mais qui est nécessaire/requis pour être accepté comme membre d'une équipe, indépendamment de la volonté de l'athlète junior de participer. »¹⁷ Le bizutage peut consister en des formes psychologiques, physiques ou sexuelles de violence interpersonnelle.	Rituels d'initiation Rites d'initiation	- Se faire demander d'agir comme serviteur personnel pour d'autres membres de l'équipe. - Être privé de sommeil. - Être attaché ou confiné. - Se faire jeter de la nourriture sur soi. - Se faire demander de s'engager dans des actes sexuels ou à en simuler
Intimidation	L'intimidation peut être définie comme un comportement intentionnel et agressif se produisant de manière répétée contre une victime dans un contexte de déséquilibre de pouvoir réel ou perçu, et où la victime se sent vulnérable et impuissante à se défendre. Ce comportement non désiré est blessant : il peut être physique, incluant des coups, des coups de pied et la destruction de biens ; verbal, tel que le fait de taquiner, d'insulter ou de menacer ; ou relationnel, à travers la propagation de rumeurs et l'exclusion d'un groupe. »¹⁸ Le harcèlement peut se produire en ligne et hors ligne sous différentes formes. Le harcèlement en ligne est souvent désigné sous le terme de cyberintimidation. »¹⁹	Agression entre pairs Comportement non éthique Harcèlement moral (« <i>mobbing</i> »)	Réfère à un comportement qui est répété plusieurs fois ou qui est très susceptible d'être répété. Physique - Heurter un athlète intentionnellement Verbal - Être intimidé par un groupe de pairs - Faire des commérages ou répandre des rumeurs à propos d'un athlète - Être pris pour cible parce qu'on a fait une erreur ou qu'on n'a pas bien joué - Faire des commentaires ou des commérages sur les performances/compétences sportives d'un athlète de manière négative - Faire des commentaires sur la race/religion d'un athlète Relationnel - Ne pas inclure un athlète dans le jeu (par exemple, ne jamais lui passer le ballon) - Exclure un athlète des activités sociales - Ignorer un athlète Dommages matériels Aucun exemple de manifestation n'a été trouvé dans la revue de la portée
Emprise	« L'utilisation d'une variété de techniques manipulatoires et de contrôle ; avec un sujet vulnérable ; dans divers contextes interpersonnels et sociaux ; afin d'établir la confiance ou de normaliser des comportements sexuellement nocifs/préjudiciables ; dans le but global de faciliter l'exploitation et/ou d'interdire		- Passer beaucoup de temps avec l'athlète (plus qu'avec d'autres athlètes) - Accorder une attention particulière à l'athlète - Être amical avec les parents de l'athlète (par exemple, leur rendre des services)

	l'exposition. »²⁰ Cela peut se manifester en ligne ou en personne.		• Offrir des cadeaux à l'athlète • Amener ou inviter l'athlète chez soi pour des raisons sportives ou non sportives • Proposer/donner à l'athlète des séances d'entraînement privées supplémentaires • Toucher progressivement l'athlète de manière de plus en plus sexuelle (par exemple, donner des massages • Poser des questions de nature sexuelle à l'athlète
--	---	--	---

¹⁷ Voir page 449 dans Crow, R. B., & Macintosh, E. W. (2009). Conceptualiser une définition significative du bizutage dans le sport. *European Sport Management Quarterly*, 9, 433-451.

¹⁸ <https://violenceagainstchildren.un.org/content/bullying-and-cyberbullying-0>

¹⁹ Faye Mishna, Gretchen Kerr, Lauren B. McInroy & Ellen MacPherson (2019) Expériences de harcèlement des athlètes étudiants dans le sport intercollégial, *Journal for the Study of Sports and Athletes in Education*, 13:1, 53-73, DOI: 10.1080/19357397.2019.1581512

²⁰ McAlinden, AM 2012, 'Préparation' et l'abus sexuel d'enfants : dimensions institutionnelles, internet et familiales, Clarendon Studies in Criminology, Oxfor